



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni exceptionnellement au Forum Léopold Sédar SENGHOR – Salle Edith PIAF, sis 55-63 boulevard Barge, sous la présidence de **Monsieur Xavier LEMOINE - Maire**, à la suite de la convocation adressée le treize janvier deux mille vingt-deux.

Ouverture de la séance à 20h15.

Appel des présents

PRESENTS :

M. LEMOINE, M. GINAC, Mme HUART, M. SCHUMACHER, Mme PINTO, M. BARTH (arrivé à 21h18), Mme DIARRA, M. ARSLAN, Mme SIBY, Mme GERARD, M. CHAINEY, Mme ETIENNE, Mme TERREN, Mme DE BERNARDIN, Mme BOUKREDINE, M. LAVALLEZ, Mme LAÏDOUNI M. MEDJALDI, Mme HASHAS, M. DA CRUZ, M. CAUCHIE, M. SARACOZ, Mme DELLAC, M. KACHOUR, M. KECHAOU, Mme RIBEAUCOURT et M. YACHOU.

ABSENT(S) / PROCURATION(S) :

Mme DA SILVA (donne procuration à M. SCHUMACHER), M. CADIO (donne procuration à Mme HUART), M. DAHMOUNI (donne procuration à M. ARSLAN), Mme DUDEK, M. BAKHTAOUI (donne procuration à M. BARTH à 21h18)), Mme MARQUES (donne procuration à Mme DIARRA), M. PEDRO (donne procuration à Mme PINTO), Mme PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme DELLAC),

Monsieur Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.15 du CGCT.

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2021 et des comptes rendus des 29 novembre 2021 et 15 décembre 2021 à l'unanimité.

(Direction Générale) - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2022

Sur proposition de Monsieur ARSLAN, rapporteur.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3500 habitants.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais il doit permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

La tenue du DOB est également l'occasion d'informer les conseillers municipaux de l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1 qui a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015 qui a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire pour consacrer et renforcer le cadre légal du Débat et du Rapport d'Orientation Budgétaire en complétant et précisant le contenu,

Considérant que les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe précisent en outre, que le Rapport d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un Débat dont il est pris acte par une délibération,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 fixant le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication,

Vu la délibération n°2021_09_126 du 29 septembre 2021 exposant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'actions,

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe,

Considérant qu'aux termes de l'article L.2312-1 du CGCT susvisé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi NOTRE, le rapport d'orientation budgétaire mentionne :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement figurent en partie I- éléments de contexte et V-stratégie financière du rapport d'orientation budgétaire. Les éléments tenants à la rétrospective sont abordés en partie II-Situation financière de la ville de Montfermeil (rétrospective) ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme. Ces informations sont présentées dans le volet V-stratégie financière du rapport d'orientation budgétaire. Le programme d'équipement est présenté par ailleurs dans la partie III-Grandes orientations de ce document ;
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget figurent en partie II-Situation financière de la ville de Montfermeil (rétrospective) et V-stratégie financière du rapport d'orientation budgétaire ;
- Les informations relatives aux ressources humaines telles que la structure des effectifs, les dépenses de personnel ou encore la durée effective du travail sont exposées dans la partie IV-Enjeux liés au pilotage des ressources humaines du rapport.

Considérant que par la délibération n° 2021_09_126 du 29 septembre 2021, la ville a adopté un plan d'actions en matière d'égalité professionnelle dans lequel la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est exposée. Les éléments relatifs à l'égalité femmes/hommes sont reportés dans le rapport d'orientation budgétaire en partie V-Annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** qu'il a été débattu, lors de la présente séance, des orientations budgétaires pour l'année 2022 figurant dans le rapport communiqué aux membres du Conseil municipal à cet effet et joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après la tenue du débat d'orientations budgétaires, a pris acte du rapport d'orientation budgétaire 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits./.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 21.01.2022

Au Représentant de l'Etat

Publié le 21.01.2022

Montfermeil, le 21.01.2022

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93 100 Montreuil-sous-Bois.

VILLE DE MONTFERMEIL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Conseil municipal du 19 janvier 2022

Sommaire

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220111-Page_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception en préfecture : 21/01/2022

Introduction & Cadre réglementaire	6 & 8
I. Eléments de contexte	11
1. Conjoncture économique	12
2. Inflation	16
3. Loi de finances pour 2022	18
4. De nouvelles règles du jeu ?	22
5. Les mécanismes péréquateurs inversés par la création de la MGP	24
II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (rétrospective)	29
1. Epargne brute & éléments explicatifs	30
2. Investissements et structure de financement	34
3. Structure de la dette	37
4. L'impact de la réforme de la TH	40

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

	Page
III. Grandes orientations	42
1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport	43
2. Une ville belle, propre et sûre	66
3. Une ville mobilisée contre les violences	70
4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire	72
5. Un programme d'investissement soutenu	79
IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines	85
1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel	87
2. La durée effective de travail	95
3. L'évolution de la masse salariale	97
4. La modernisation du service public communal et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines	101

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

	Page
V. Stratégie financière	103
1. Objectifs financiers de la Collectivité	104
2. Orientations budgétaires pour 2022	109
V. Annexe portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	115
1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune	116
2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune	129

Introduction

Une structure budgétaire robuste et pérenne

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

- ✓ Le budget anticipé prédispose d'un **autofinancement important** (8.9M€ de virement de section). Il résulte de la volonté de conserver des **indicateurs financiers robustes** pour assurer le financements des projets à venir et de **poursuivre les actions municipales à destination de la population**.
- ✓ L'évolution des dépenses de fonctionnement sera contenue à 3% malgré des éléments exogènes à la collectivité (évolution du FCCT et de la contribution à la BSPP) qui contribueront pour beaucoup à cette évolution. Les **charges à caractère général comme la masse salariale** (chapitre 011 et 012) feront l'objet d'un **pilotage précis de la dépense**. Ainsi, ces budgets resteront dans les enveloppes des votes annuels (BP+BS+DM) de l'exercice 2021.
- ✓ Dans un contexte d'incertitude, la ville fait le choix **de la prudence ce qui se traduit au travers des hypothèses de travail de budget** (non inscription de la DPV 2022 par exemple, revue à la baisse des produits des services).
- ✓ Les **dépenses d'équipement s'élèveront à 15 M€ sur l'exercice 2022** pour la réalisation de projets ambitieux : équipements scolaires, réimplantation des services municipaux, réfection de voies communales ... Ces dernières intégreront des dispositions budgétaires pluriannuelles au cours de l'année 2022.
- ✓ **S'appuyant sur une épargne brute de 10.6M€, le recours à l'emprunt sera limité à 5.9 M€**. La capacité de désendettement de la commune serait donc de 3.72 ans.

Cadre réglementaire

Cadre réglementaire du Rapport d'Orientations Budgétaires

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022



Les principes et objectifs définis par le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 :

- Améliorer et moderniser la communication des stratégies financières et prospectives budgétaires ;
- Renforcer la transparence et dynamiser les échanges entre les élus au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités de la collectivité ;
- Être adopté dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires

Les orientations budgétaires

→ Présenter les orientations et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les prévisions de gestion de la dette

→ Exposer les prévisions d'évolution de la dette en adéquation avec les programmes d'investissement en cours et à venir, ainsi que l'évolution des besoins de financement.

Les modalités d'évolutions des ressources humaines

→ Présenter la structure de la masse salariale, les perspectives d'évolution et les éventuelles réorganisations structurelles à venir.

I. Eléments de contexte

1. Conjoncture économique



I. Éléments de contexte

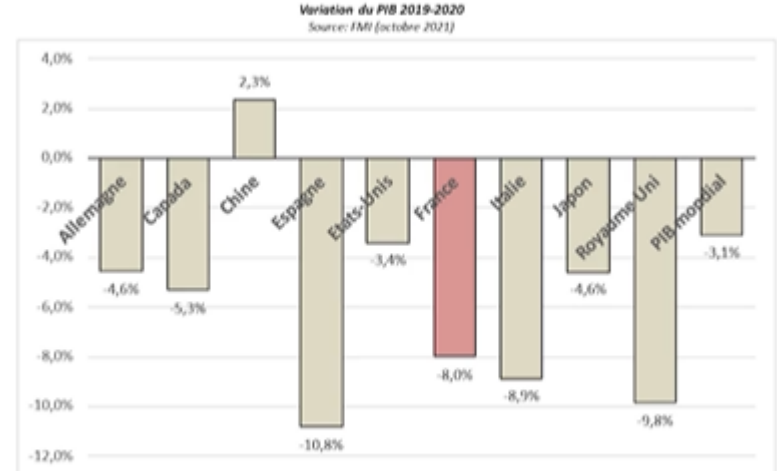
Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Conjuncture économique

Après le repli généralisé du Produit Intérieur Brut à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

La France a connu **une récession en 2020 faisant ainsi diminuer le P.I.B. de 8%.** Elle est une des plus intense du G7.

Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.



I. Éléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Conjoncture économique

En ce qui concerne le PIB pour l'année 2021, la prévision de croissance a été révisée à 6.25% mais reste néanmoins inférieure de 2.2% par rapport à l'année 2019. **L'hypothèse de croissance pour l'année 2022 serait de 4% et repose sur des facteurs suivants :**

- Un effet de rebond de hausse de la demande mondiale adressée à la France ;
- La croissance du pouvoir d'achat des ménages (notamment au travers de la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation comme facteur concourant à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages) ;
- L'investissement des entreprises dynamiques (+5.1%) dans un contexte de reprise solide de l'activité, sous l'effet du plan de relance et de la diminution des impôts de production (CVAE par deux et des valeurs locatives foncières des établissements industriels) ;
- Le rebond de l'emploi marchand constaté en 2021 (325 000 créations d'emplois sur l'année 2020) et qui se poursuivra en 2022 (130 000 créations d'emplois en glissement annuel) ;
- Une inflation (hors tabac) totale stable de +1.5% par rapport à 2021, principalement du fait du redressement des prix énergétiques et de certaines tensions constatées sur des matières premières.

Cette prévision reste très incertaine et soumise à des aléas majeurs :

- Incertitude sur l'évolution du contexte épidémique ;
- Les tensions sur l'approvisionnement qui freinent la capacité de production et l'envolée des prix sur les matières économiques ;
- Les tensions sur les marchés de l'emploi et sur la reprise de l'activité économique.

I. Éléments de contexte

1. Conjoncture économique

Le **déficit public de l'année 2021** devrait atteindre 206 milliards d'euros **soit 8.4% du PIB**. Cela s'explique par les mesures de soutien dans le cadre de la pandémie et la baisse des recettes -52.6 M€ (impôts et cotisations sociales).

De ce fait, l'endettement public a fortement progressé de 2836 milliards soit 115.6% du PIB. Ainsi, la prévision de déficit public pour 2024 est un serait de 4.8% du PIB. Cette lente réduction est justifiée par **la volonté de ne pas fragiliser le potentiel de reprise et de continuer de soutenir l'activité**. Ces perspectives de déficit public **reposent sur une évolution des dépenses publiques limitées à 0.7%** (en volume hors mesures de soutien et effet inflation) entre 2022 et 2027.

L'évolution nominale des dépenses totales de l'Etat devrait évoluer ainsi :

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif PLF 2022 (évolution en volume)	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
IPC hors tabac (PLF 2022)	1,50%	1,60%	1,75%	1,75%	1,75%
Evolution nominale	2,21%	2,31%	2,46%	2,46%	2,46%

La question est donc de déterminer la **part des dépenses consacrées aux administrations publiques locales qui ne représente que 17% du budget de l'Etat**.

2. Inflation



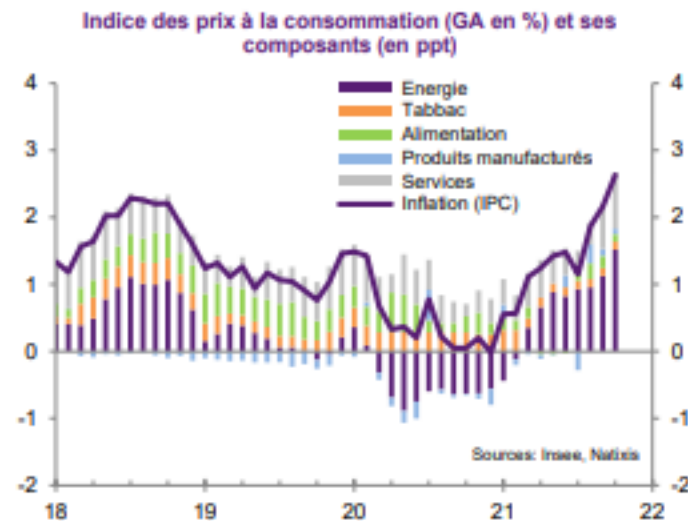
I. Éléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. L'inflation

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation de l'indice de prix à la consommation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation Indice des Prix à la Consommation depuis le mois d'août 2021.

L'inflation s'appuie donc en grande partie sur l'indice des prix des services, des produits manufacturés et de l'alimentation. La très forte croissance des prix de l'énergie (3.7% au PLF 2022) pèse dans les prix globaux estimés à 1.5% au PLF 2022.



3. Loi de finances pour 2022



I. Éléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

3. Loi de finances pour 2022 : impact sur le bloc communal

Une stabilité de l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement

L'enveloppe de D.G.F. est maintenue à son niveau de 2021, soit 26.8 Md € (sauf ajustements de périmètres qui ne concernent pas la commune de Montfermeil). Cette stabilité ne signifie pas qu'il y aura maintien des montants de 2021 sur les budgets locaux puisqu'en son sein, la répartition de DGF entre les différentes enveloppes qui la composent entrainera des variations.

La progression du volume dédié à la péréquation

Ainsi, la loi de Finances pour 2022 prévoit une augmentation des enveloppes de péréquation de 95 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et 95 M€ pour la dotation de solidarités rurales mais cette dernière est financée par un écrêtement de la dotation forfaitaire.

Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse

Les dotations d'investissement allouées aux communes et E.P.C.I. s'élèvent à 2.1 Md €. La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) progressera de 337 M€ (+37% vs 2021). L'enveloppe destinée à la politique de la ville (D.P.V.) restera stable à 150 M€.

I. Éléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

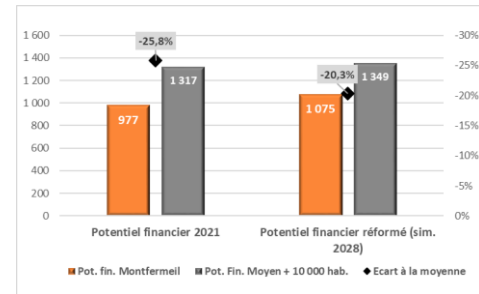
3. Loi de finances pour 2022 : réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation

L'article 47 de la loi de finances pour 2022 poursuit la réforme du potentiel financier engagée par la loi de finances en 2021 en **élargissant les ressources prises en comptes dans le potentiel financier**, à savoir : les droits de mutation (D.M.T.O.), la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.), la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur les déchets stockés.

Cette réforme ne sera néanmoins pas effective dès 2022. Un mécanisme de lissage est en effet prévu sur la période 2022 à 2028. Ce lissage a pour objectif de ne pas bouleverser la répartition actuelle de la DGF et de permettre une prise en compte progressive des effets de la réforme.

Cette réforme devrait se traduire par **une augmentation du potentiel financier de Montfermeil de 10%** (de 977€/hab. à 1 075 €/hab.) alors que le potentiel financier moyen des communes de plus de 10 000 habitants devrait progresser dans le même temps de +2%. Cette dernière s'ajoute à la réforme du potentiel financier engagée par la création de la M.G.P. qui avait déjà fait évoluer ce dernier de 22% (en intégrant le potentiel du territoire).

La commune de Montfermeil verrait donc son écart au potentiel financier moyen se réduire de **-25,8% à -20,3% entraînant donc une perte de DGF pour la Commune.**



Pot. financier com. - 2021 - (€/hDGF)	
Clichy-sous-Bois	813
Coubron	957
Gagny	880
Gournay-sur-Marne	982
Le Raincy	1 143
Les Pavillons-sous-Bois	1 069
Livry-Gargan	948
Montfermeil	977
Neuilly-Plaisance	1 156
Neuilly-sur-Marne	982
Noisy-le-Grand	1 505
Rosny-sous-Bois	1 257
Vaujours	1 977
Villemomble	1 092
Total/moyenne EPT 9	1 123

I. Éléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

3. Loi de finances pour 2022 : réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation

La traduction de cette réforme sur le plan financier et sur la base des constantes existantes à date (bases fiscales...) occasionnerait une perte de ressources pour la commune de l'ordre de **1.9 M€ entre les exercices 2022 et 2028** et près de **0.5 M€ uniquement sur l'exercice 2028**.

	Dotations <u>avec</u> réforme du potentiel financier							Dotations <u>sans</u> réforme du potentiel financier							Impact de la réforme du potentiel financier							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2022/2028
DSU	5 155	5 302	5 448	5 605	5 759	5 910	6 057	5 155	5 303	5 451	5 613	5 774	5 934	6 093	0	-1	-4	-8	-15	-25	-36	-88
DNP	702	722	668	779	762	757	747	702	738	696	822	858	883	902	0	-17	-28	-44	-96	-126	-155	-465
FSRIF	2 346	2 340	2 149	2 351	2 223	2 135	2 060	2 346	2 384	2 231	2 529	2 498	2 491	2 430	0	-44	-83	-178	-275	-356	-369	-1 304
Total	8 202	8 363	8 264	8 734	8 744	8 802	8 864	8 202	8 425	8 379	8 964	9 130	9 308	9 424	0	-62	-114	-229	-386	-506	-559	-1 857

4. De nouvelles règles du jeu ?



I. Éléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

4. De nouvelles règles du jeu ?

La loi de finances 2022 s'inscrit dans la continuité de la loi de finances 2021 en **apportant des adaptations à certains mécanismes ou dotations mais sans réforme d'ampleur**. Alors que les finances publiques nationales sont particulièrement dégradées (déficit public qui devrait atteindre 8.4% du PIB en 2021), la loi de finances 2022 **n'offre pas de visibilité quant au cadre budgétaire dans lequel les collectivités locales devraient s'inscrire sur la fin du mandat**. Des **mesures de redressement des comptes publics** s'imposeront donc probablement sur les prochains exercices.

Le **rapport Arthuis édité en mars 2021** proposait un élargissement des contrats dits de « Cahors » qui visaient à limiter l'évolution des dépenses des plus grandes collectivités. Ce document aborde notamment la possibilité **de définir une norme d'encadrement de la dépense pluriannuelle**.

La réduction du levier fiscal direct qu'avaient les collectivités (par la suppression de la taxe d'habitation) repositionne donc **l'enjeu de la maîtrise de la dépense publique** au centre du débat politique.

5. Les mécanismes péréquateurs inversés par la création de la MGP

La création de la MGP et du territoire a négativement impacté les finances de la ville

I. Eléments de contexte

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

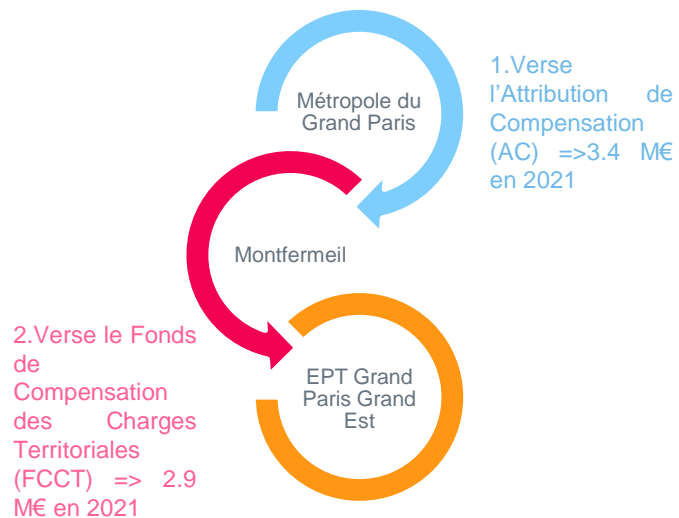
5. Les mécanismes péréquateurs inversés par la création de la MGP

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville fait partie de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Grand Est » qui a absorbé les compétences de la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

1. Pour garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources entre un EPCI et des communes membres, l'EPCI reverse à la commune l'attribution de compensation (montant des produits de fiscalité professionnelle que percevait la commune l'année précédant celle de la première application du régime de la fiscalité unique). En tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre l'EPCI et la commune, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a évalué une somme de 3 424 405€ à reverser chaque année à la ville en compensation.

2. Pour les compétences mutualisées, les différentes C.L.E.C.T. ont acté que les sommes initialement dépensées par les communes étaient automatiquement transférées à l'E.P.T. qui les répartit dans un 2nd temps selon la volonté intercommunale. Ces sommes ne sont donc plus attachées à une ville ou à une compétence mais sont réparties en fonction des projets menés par l'EPT GPGE. **La contribution annuelle pour 2021 est arrêtée à 2 914 140 €.**

Description schématique des flux financiers récurrents

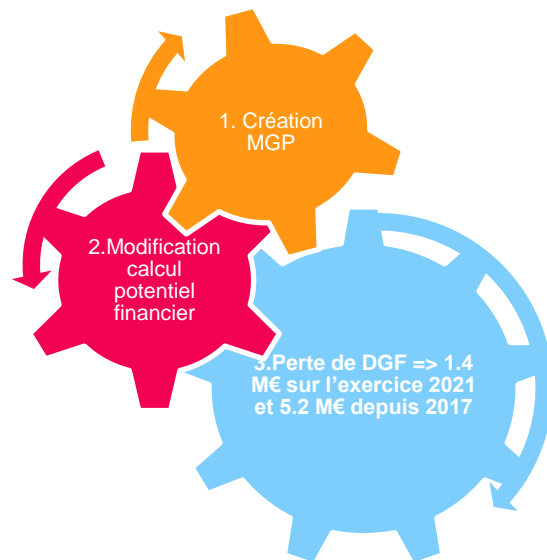


I. Éléments de contexte

5. Les mécanismes péréquateurs inversés par la création de la MGP

1. La création de la Métropole du Grand Paris (MGP) s'est accompagnée d'une modification du calcul du potentiel financier des communes membres.
2. Depuis 2017, le **potentiel financier des communes intègre en effet une ventilation théorique (au prorata de la population) de la richesse fiscale de l'EPT**. Ce changement de mode de calcul a entraîné une augmentation importante du potentiel financier de Montfermeil et donc une baisse de ses dotations de péréquation.
3. Depuis la création de la MGP, la perte de DGF pour Montfermeil **s'élève à plus de 5 M€, soit une perte de 12%. Sur le seul exercice 2021, la perte de DGF s'élève à 1,4 M€, en hausse de 0,15 M€ par rapport à 2020**. Cette perte concerne l'ensemble des dotations mais elle est particulièrement marquée sur le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (F.S.R.I.F.) (-2 M€) et sur le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C.) (-1,9 M€). Pour ce dernier, la création de la MGP s'est traduite par la perte d'éligibilité au FPIC.

Description schématique de l'impact de la création de la MGP sur la dotation globale de fonctionnement pour Montfermeil



I. Eléments de contexte

5. Les mécanismes péréquateurs inversés par la création de la MGP

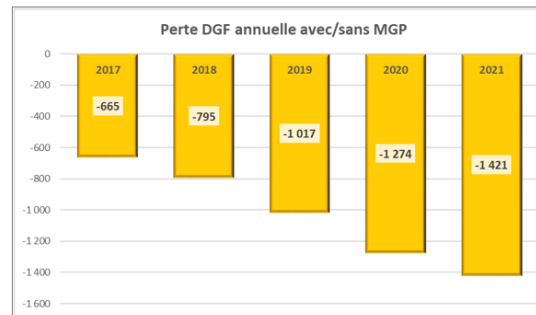
Les tableaux et schémas ci-après illustrent l'impact de la création de la MGP sur les dotations que percevait la commune de Montfermeil :

Montant DGF avec MGP

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	Total
DSU	4 421	4 588	4 725	4 878	5 006	23 617
DNP	800	720	648	654	673	3 494
FSRIF	1 776	1 827	1 868	2 218	2 230	9 919
FPIC	468	362	226	68	0	1 124
Total DGF	7 464	7 496	7 467	7 818	7 909	38 154

Montant DGF sans MGP

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	Total
DSU	4 450	4 603	4 753	4 920	5 058	23 784
DNP	866	835	895	966	975	4 538
FSRIF	2 226	2 260	2 243	2 577	2 650	11 956
FPIC	586	593	593	629	647	3 049
Total DGF	8 129	8 292	8 484	9 092	9 330	43 326



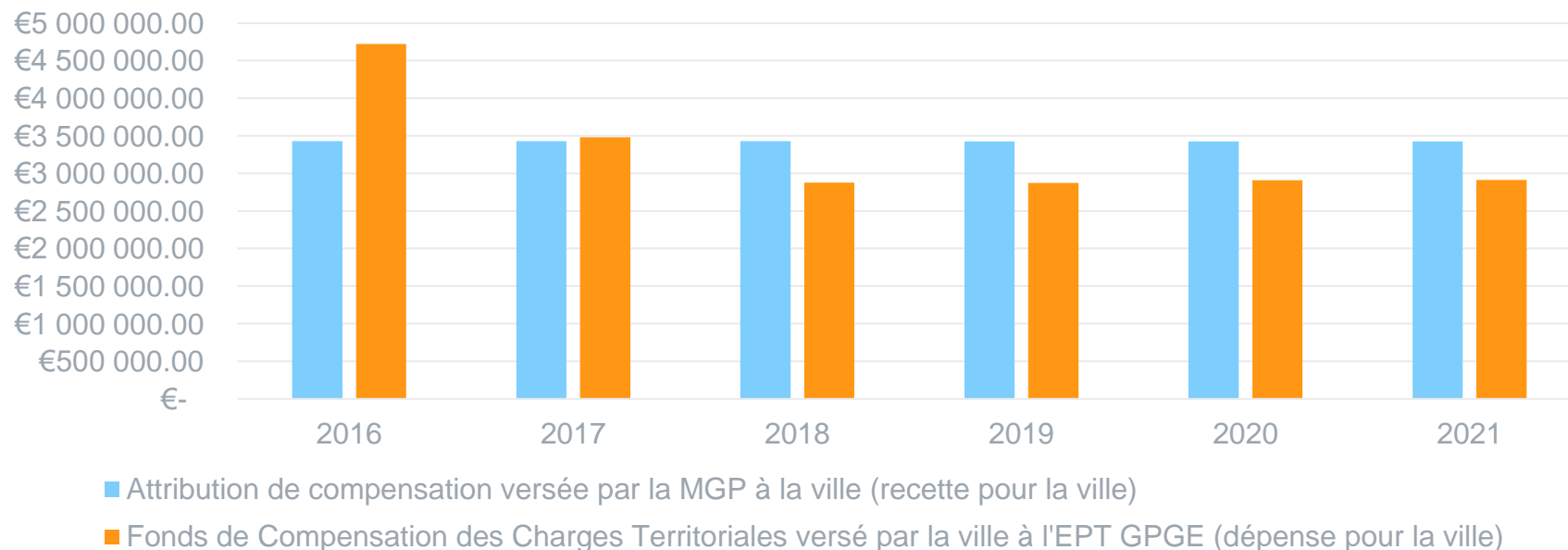
en K€	Total 2017/2020 avec MGP	Total 2017/2020 sans MGP	Ecart avec/sans MGP
DSU	23 617	23 784	-166
DNP	3 494	4 538	-1 044
FSRIF	9 919	11 956	-2 037
FPIC	1 124	3 049	-1 925
Total	38 154	43 326	-5 172

I. Eléments de contexte

5. Les mécanismes péréquateurs inversés par la création de la MGP

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

Flux financiers annuels consécutifs à la création de la MGP et de l'EPT GPGE



II. Situation financière de la Ville de Montfermeil (retrospective)

1. Epargne brute & éléments explicatifs



II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Epargne brute & éléments explicatifs

L'épargne brute est le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

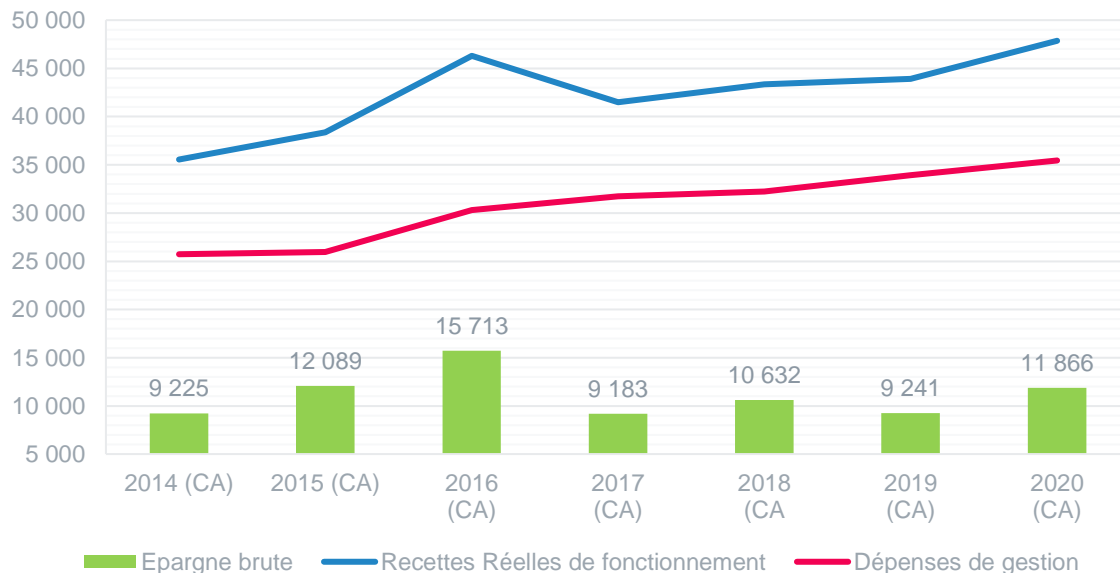
Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement.

Malgré un environnement financier défavorable (c.f. l'impact de la création de la M.G.P.), la collectivité a su préserver cet indicateur de gestion.

L'épargne brute s'établit à un niveau élevé couvrant pour une large part les dépenses d'équipement de l'exercice 2020.

Le solde exceptionnel de l'exercice 2016 est lié pour partie à une reprise d'un placement rémunéré de 2.8 M€. La lecture de l'épargne brute de l'exercice 2020 est à corriger des produits de cessions de l'année de 5M€.

Evolution de l'épargne brute

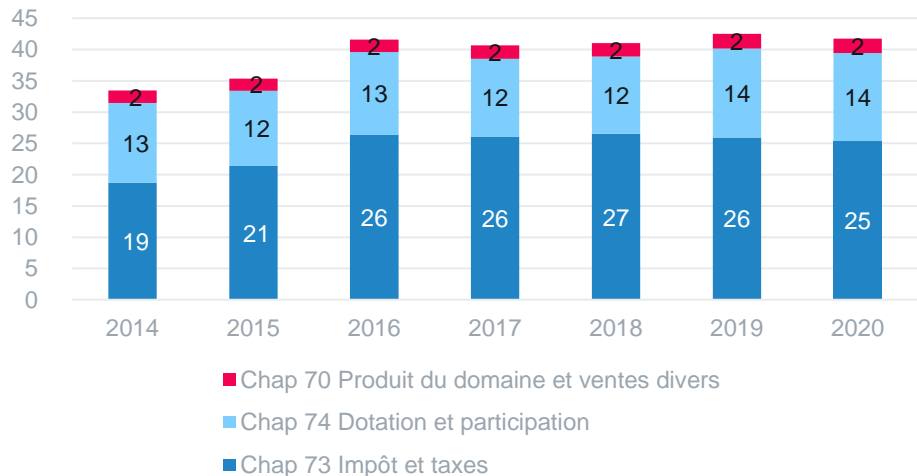


II. Situation financière de la ville de Montfermeil

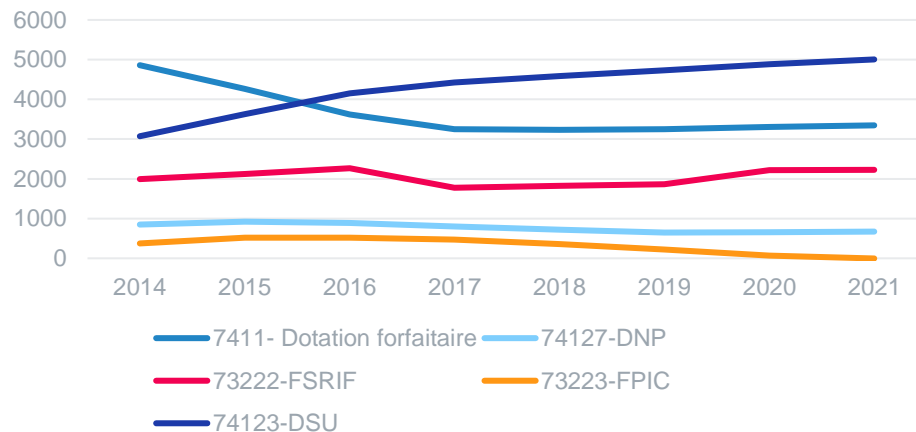
Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Epargne brute & éléments explicatifs

Evolution des principales recettes en M€



Evolution des dotations versées (en milliers €)



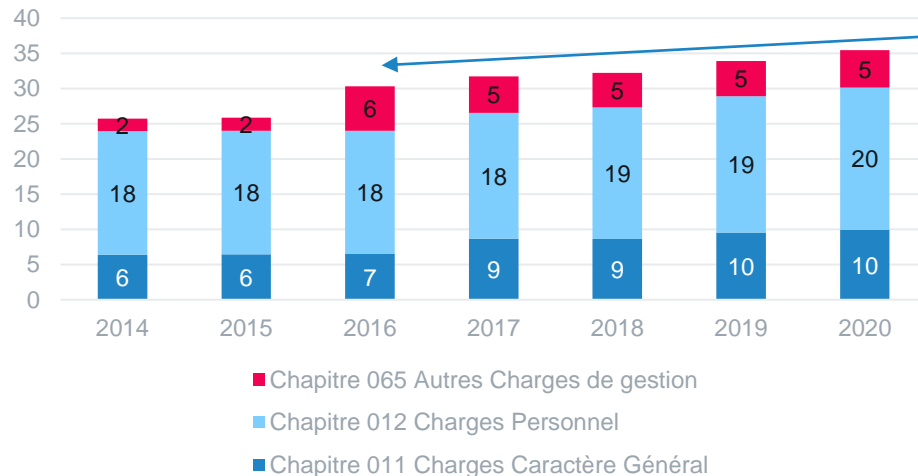
Pour mémoire, le chapitre 73 impôt et taxes intègre le FSRIF et le FPIC deux dotations de péréquation. En ajoutant ces dotations aux autres grandes dotations qui composent le chapitre 74 (dotation forfaitaire, DNP et DSU), le niveau reçu par la commune de Montfermeil en 2020 est quasi-similaire à celui de 2014 soit 11.1 M€.

II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Epargne brute & éléments explicatifs

Evolution des dépenses de gestion (en M€)



Pour rappel, depuis 2016, le chapitre 65 intègre la contribution de la ville au FCCT suite à la création de l'EPT GPGE.

L'évolution du chapitre 65 intègre la contribution au FCCT ainsi que des contributions obligatoires telles que la participation au financement de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris. La progression de la masse salariale jusqu'en 2020 est due d'une part à la progression mécanique de cette dernière (glissement vieillesse technicité) et d'autre part au renforcement du personnel communal à destination des politiques éducatives et de culture (tel que part la création du forum Léopold Senghor ou par le recrutement d'éducateurs sportifs dédiés aux écoles).

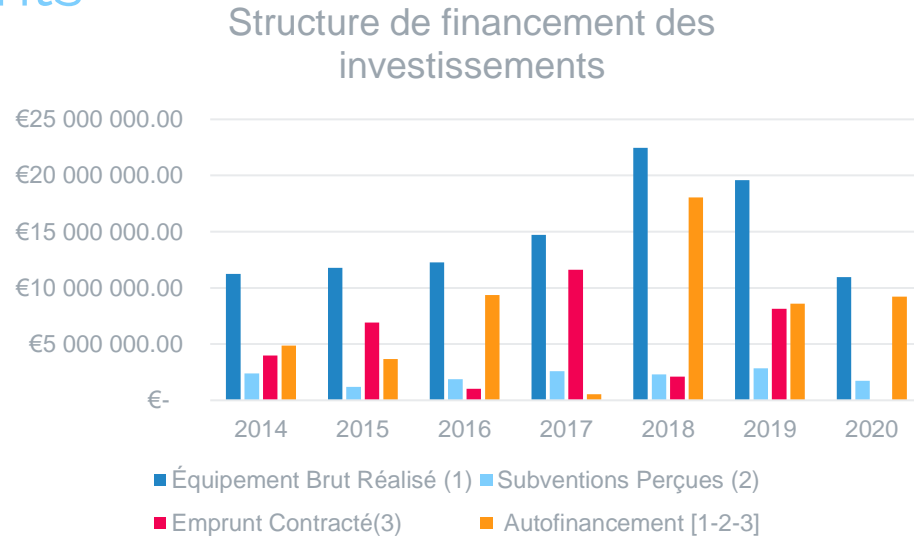
2. Investissements et structure de financement



II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
93-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de téltransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Investissement et structure de financement des investissements

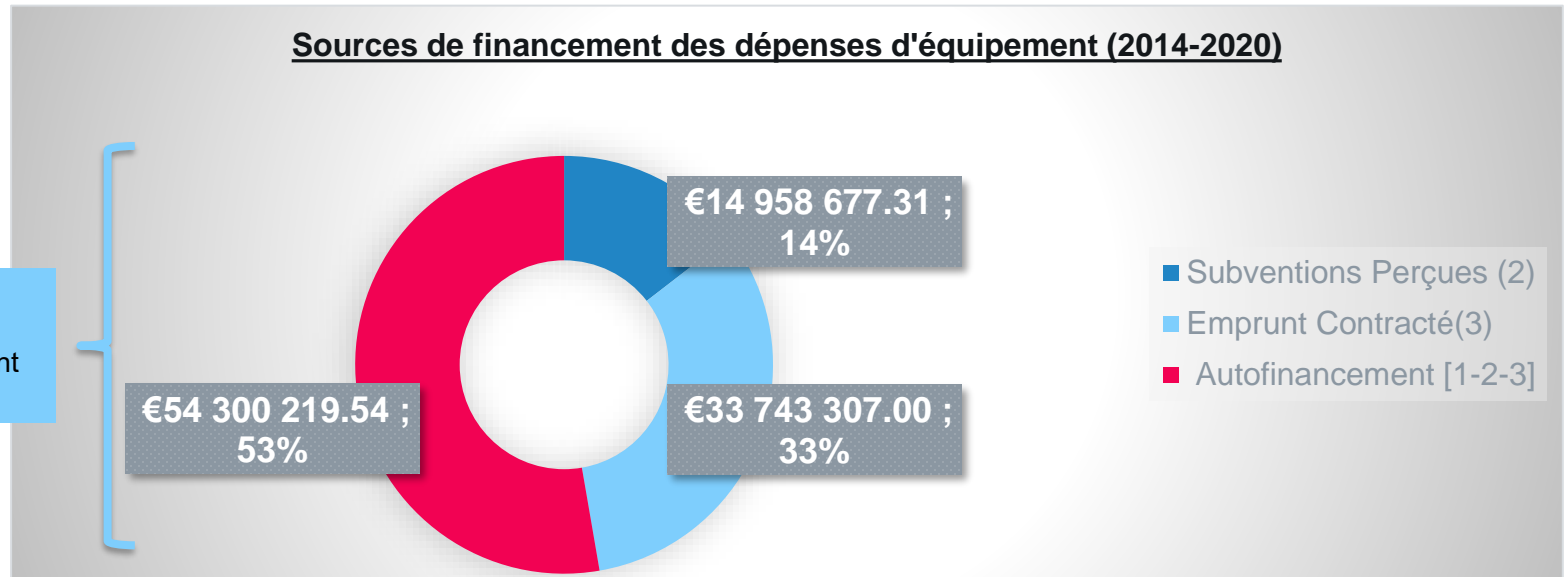


Les dépenses d'investissement se composent des dépenses d'équipement ayant trait à des opérations telles que l'acquisition ou l'aménagement de terrains ou de bâtiments. Elles intègrent également le remboursement du capital des emprunts. Le recours à l'autofinancement est le premier levier mobilisé pour continuer d'assurer le financement des opérations. La commune poursuit par ailleurs une démarche volontariste de recherche de financements.

II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
93-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Investissement et structure de financement des investissements



Entre 2014 et 2020, près de **103 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées**. Ces dernières ont été possibles grâce à un autofinancement qui a couvert à lui seul plus de 50% des besoins financiers. Les subventions ont été sollicitées à concurrence de 14% des financements. Les emprunts sollicités ont représentés 33% des dépenses d'équipement.

3. Structure de la dette



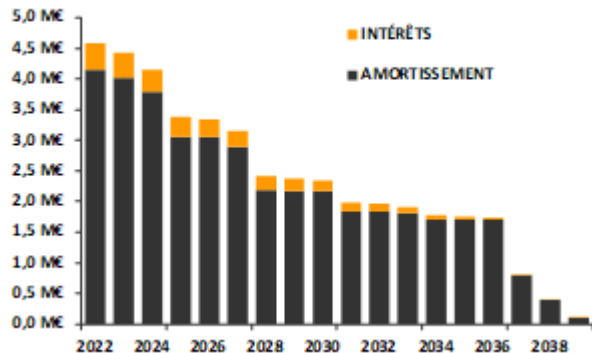
II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
193-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

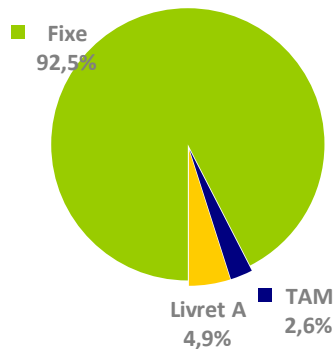
3. Structure de la dette

La structure d'annuité de la dette s'établit sur la base des emprunts mobilisés au 31/12/2021 comme suit. A fin 2021, le capital restant dû s'établit à 39.4 M€. La dette reste sécurisée avec 92.5 % d'emprunts mobilisés sur des taux fixes et 4.9% sur des emprunts de type livret A. La charte « Gissler » dite charte de bonne conduite entre les collectivités et les établissements bancaires permet de visualiser le niveau de risque que comporte la dette communale. La dette de la commune est de type A1 c'est-à-dire composée de taux fixes ou de taux variables simples soit une dette non soumise à risques d'emprunts dits structurés.

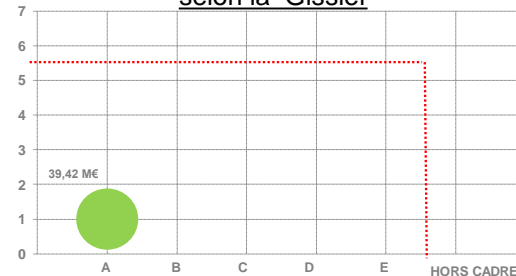
Profil d'extinction de la dette



Répartition de l'encours de dette



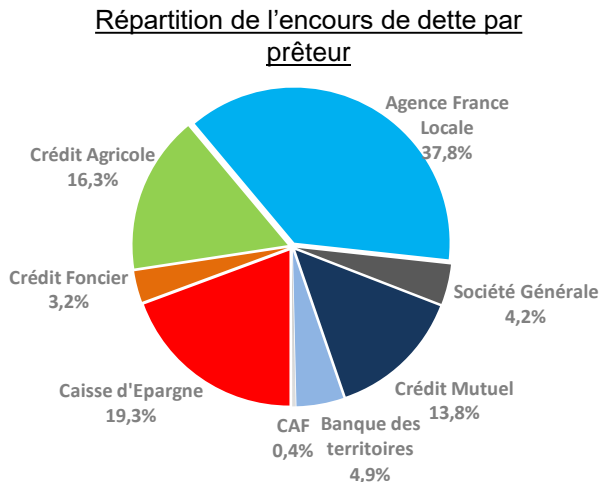
Répartition de la dette communale selon la Gissler



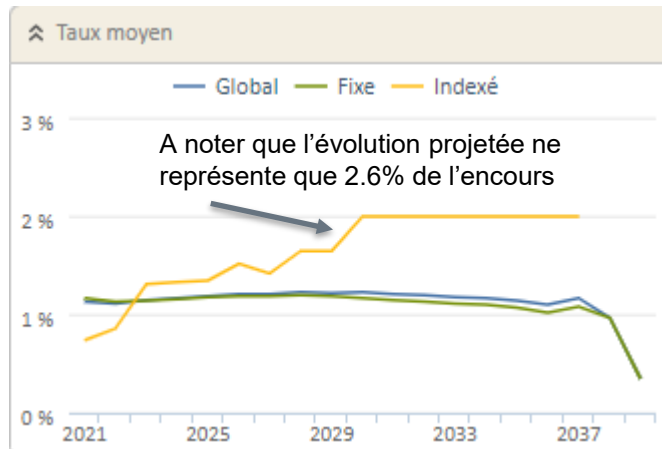
II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
93-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

3. Structure de la dette



Taux moyen estimé sur l'encours de dette



La répartition de la dette par prêteurs est présentée plus haut. Le recours à l'agence France locale (banque des collectivités) 37.8% reste un choix qui permet de coupler indépendance et taux avantageux. Le taux moyen de l'encours de dette reste contenu à 1.2%. A noter qu'au cours de l'année 2021, la ville n'a pas lancé de consultations bancaires.

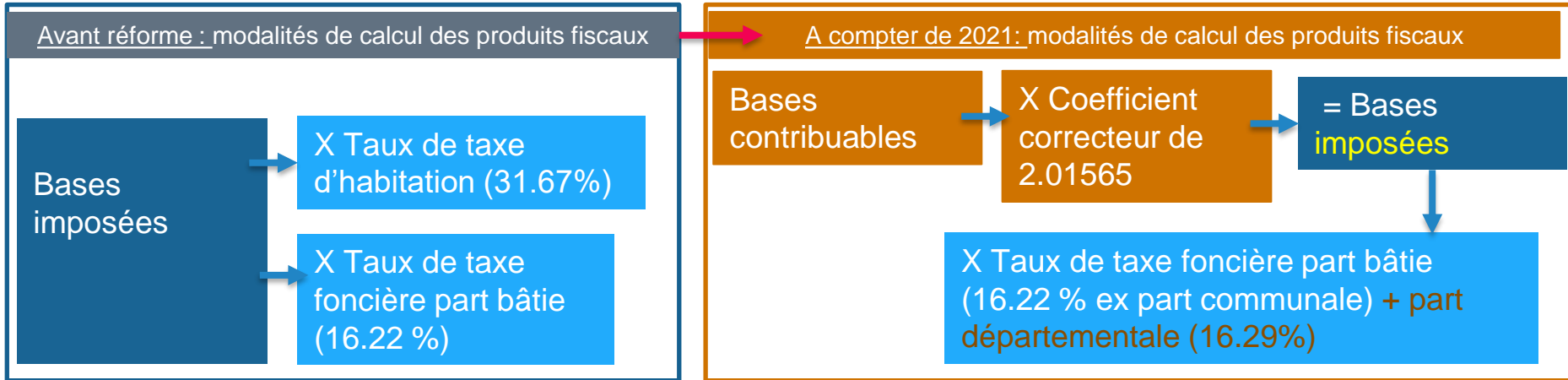
4. L'impact de la réforme de la TH



II. Situation financière de la ville de Montfermeil

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

4. L'impact de la réforme de la TH



Pour mémoire, la ville perçoit depuis 2021 une **compensation au titre de la perte de taxe d'habitation de l'ordre de 10.5 M€**. Cette dernière était versée jusqu'en 2020 sous la forme d'un **remboursement des dégrèvements accordés (soit 1.7 M€ en 2018, 3.9 M€ en 2019 et 9.9 M€ en 2020)**.

La réforme de la taxe d'habitation contrevient au principe de libre administration. En effet, après l'amputation de la taxe professionnelle (hors CFE), la suppression progressive de la taxe d'habitation a ôté les marges de manœuvres financières pour les communes. La taxe foncière payée par les propriétaires est une fiscalité locale pour lesquels les locataires des logements sociaux et du marché libre ne contribuent pas. Les recettes de la commune sont donc progressivement décorrélées de leurs usagers.

III. Grandes orientations

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Une ambition tournée sur les politiques éducatives, sportives et culturelles

➤ Les politiques éducatives

1. Aider l'enfant/le jeune à grandir et s'épanouir

Pour accompagner le jeune de 0 à 25 ans, les services éducatifs visent des objectifs stratégiques communs : déployer toutes les potentialités du jeunes - motrices, mentales, affectives, intellectuelles- développer l'autonomie, développer les compétences psychosociales, accepter ses limites et faire fructifier ses talents... Sur le terrain, la déclinaison de ces objectifs revêt néanmoins des formes différentes, de manière à être toujours ajusté à l'âge du jeune.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ Les politiques éducatives

2. Aider l'enfant/le jeune à trouver sa place dans la société

L'éducation du jeune doit lui permettre de prendre conscience du rôle que chaque personne est appelée à jouer dans la société. Les activités sont ainsi un levier pour transmettre des valeurs et des règles de vie en société : trouver sa place dans un groupe, apprendre le respect de la dignité de chacun sans pour autant tolérer tous les comportements, développer son esprit critique et son ouverture au monde.

Devenir citoyen suppose enfin d'acquérir le sens des responsabilités non seulement pour soi-même mais également vis-à-vis de son entourage : souci de l'autre, souci de la cohésion sociale, souci environnemental.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ Les politiques éducatives

3. Fédérer la communauté éducative autour des parents et de la famille

La famille est le 1^{er} lieu de socialisation et d'épanouissement des jeunes, et fait donc des parents les premiers éducateurs de l'enfant. Pour autant, les parents ne peuvent assumer seuls l'éducation des enfants, et doivent donc être accompagnés et soutenus dans cette mission par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (école, associations, centre de loisirs...), qui sont ainsi des « co-éducateurs ».

Parenthèse famille propose une semaine d'action aux familles afin de renforcer les liens entre les professionnels et les parents, d'offrir des temps de jeux parents-enfants, de valoriser les savoirs des professionnels du territoire mais aussi des espaces d'informations sur diverses thématiques.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

La démarche de projet de service

Permet de faire un diagnostic de la politique menée, de traduire les orientations politiques en objectifs stratégiques puis en actions, de donner les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions.

Cette démarche permet aux équipes de s'appropriier et de comprendre les orientations politiques et de donner du sens à leurs missions et actions quotidiennes.

Elle permet aussi de développer la transversalité pour donner du sens et de la cohérence aux politiques éducatives, culturelles et sportives.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Un soutien accru aux projets des écoles

En 2021, 6 projets d'écoles et 1 projet intergénérationnel ont été soutenus

Quelques exemples

Réalisation d'une fresque, d'une BD et intervention sophrologue

Mise en voix de textes littéraires, Focale sur la Planète

Trions, recyclons et projet intergénérationnel de création théâtrale avec la Compagnie IMLA

Réalisation d'un Jardin et d'une fresque

En 2022,
18 projets d'écoles financés pour un coût de 22 300 €

Quelques exemples

Projet Théâtre

Devenir Eco-citoyens, responsable

Jardinage et biodiversité en ville

L'art et la Culture à travers les jardins

Sophrologie

Projet Cirque...

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Un soutien accru aux écoles inscrites dans les dispositifs d'ouverture culturelle

Poursuite des **classes patrimoine sur le thème du Moyen-âge** 390 enfants de CM1 concernés (ateliers d'enluminures, sortie à Provins, Tir à l'arc, atelier musique médiévale...)



Maintien de **DEMOS**,
Partenariat de 3 ans
avec la Philharmonie de
Paris - 14 enfants
bénéficiaires

Maintien d'**orchestre à l'école** objectif 40 élèves
sur 3 ans pour 70 000€

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Déploiement d'équipements numériques dans les écoles élémentaires en 2022

Utilisation du numérique comme outil d'apprentissage et de communication

L'ensemble des classes de cycle 3 sera doté d'un tableau numérique interactif. Des chariots mobiles avec tablettes seront également déployées sur chacune des écoles pour un coût de 590 000 euros TTC.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ)

Outil au service de l'éducation et de la citoyenneté - Démarche participative et volontaire

En 2021, Participation aux Etats Généraux des Droits de l'Enfant, dont le thème était « Comment répondre aux enjeux climatiques de demain », action citoyenne « BALAI MASQUES », 20 jeunes ont participé à un 'escape-game avec pour thème "la Grande Guerre".



Pour 2022, les actions suivantes sont programmées : deux sessions de ramassage de masque, mise en place d'un projet de récupération de jouets pour les redistribuer...

Formation ANACEJ pour un coût de 1092 euros

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Renforcer les équipes et leurs compétences

Pour le PRE recrutement de deux catégories A (1 chef de service EJE et d'1 référent AS) pour compléter l'équipe pluridisciplinaire

Développer de nouvelles pédagogies/moyens pédagogiques : Formation Montessori pour un coût de 2160 euros avec achat de matériel de 10 486 euros, l'approche Snoezelen en petite enfance

Formation des équipes des centre de loisirs pour un coût de 23600 euros (Animation collaborative et pédagogies actives Communication interprofessionnelle Relations parents / professionnels dans le secteur de l'animation en milieu scolaire et périscolaire)

Accompagnement de deux agents sur de la formation diplômante pour un coût de 800 euros (BAFA, BAFD)

Formations des agents petite enfance et enfance sur le livre pour un coût de 1340 euros

Formation des agents d'entretien (propreté et hygiène des locaux) pour un coût de 1590 euros

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

Une ambition en matière d'équipements adaptés

Rénovation du Réfectoire
Myosotis

Réfection des toitures des
écoles Jules Ferry et Wallon

Ouverture de la nouvelle
crèche Vie en Herbe avec 20
berceaux supplémentaires et
une augmentation de la
masse salariale de l'ordre de
140 000€

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Par les bienfaits qu'elle procure et l'engagement qu'elle requiert, la pratique sportive contribue positivement à la **construction et au développement de la personne** et à la **vie en société**. Dès lors, la ville de Montfermeil souhaite porter **une politique sportive ambitieuse, en transversalité et en cohérence avec les politiques éducatives, culturelles, sanitaires et sociales** menées par la collectivité.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Le sport, un levier pour se construire personnellement et apprendre à vivre en société

La pratique du sport peut et doit participer à **améliorer chez chacun la relation à soi-même** - être bien dans son corps et son esprit- **aux autres** (esprit d'équipe, fairplay...) **et à la société** (acceptation du cadre, de l'autorité...) **et ainsi permettre un épanouissement « intégral » de la personne.**

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de téltransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport



➤ La politique sportive

Le sport, un levier pour la cohésion sociale et l'inclusion

Le sport constitue une opportunité pour faire des rencontres, développer le lien social, et dynamiser la cohésion sociale

- **Soutenir le tissu associatif** (mise à disposition de 326 créneaux aux associations, enveloppe globale de subventions versées hors valorisations = **101 860 €**)
- **Mise en place de projets fédérateurs** tels que le village olympique visant à promouvoir les valeurs de l'olympisme en amont des JO de Tokyo, organisation d'une course en partenariat avec le GHI de Montfermeil dans le cadre de la prévention du cancer du sein...

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Le sport, un levier pour la santé et le bien être



- Appel à projets santé/activité physique en pleine nature (subvention de 3 projets pour 1500 €)
- Maintien de la mise à disposition de 4 éducateurs sportifs dans les écoles maternelles et élémentaires
- Mise à disposition de 404 créneaux sur les équipements pour le public scolaire
- Label ville active et sportive à renouveler

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Des clubs sportifs compétitifs

Le **FCM** - Signature d'un jeune de l'équipe des U17 à l'Inter de Milan pour 2 ans

Le **JJB** (Ju Jitsu Brésilien) - Participation le 5 décembre 2021 à Bron au Grand Prix d'Europe de combats complets et Open de France de combats Boxing

1er au Grand Prix d'Europe en catégorie -85 kg et Cadets -77 kg
1er à l'Open de France : Mr Fathy SAYAD (Montfermeil) - catégorie +85 kg

La Compagnie d'Arc - Participation au **Championnat Régional Fédéral** (tir 50m) et au **Championnat Départemental Beursault**

(De nombreuses annulations de championnats cette année d'où le peu d'associations avec des résultats sportifs.)

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique sportive

Un niveau d'équipements à la hauteur des enjeux

L'ambition portée par la ville à travers sa politique sportive s'accompagne d'une attention particulière à l'offre en matière d'équipements sportifs.

En 2021, Inauguration du logis d'Arc

➤ **Pour 2022**,

Travaux de rénovation de la salle Greda au gymnase Maurice Bacquet.

Création d'une salle de musculation et Fitness au gymnase Henri Vidal.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Favoriser l'accès à la culture pour tous

- Une Saison culturelle de qualité avec adaptation au contexte sanitaire (spectacles dans les crèches, les centres de loisirs et les écoles et dans l'espace public) pour 2022.

Pour mémo pour 2021 spectacles la mythologie et le pastiche, théâtre antique et les instruments insolites

- Cléa contrat éducatif artistique 11-25 ans en 2021 projets « la ville s'écrit » et portrait en paysages

Les actions **Pieds d'immeubles** permettent de proposer aux habitants un panel d'activités culturelles, ludiques, scientifiques etc sur différents secteurs de la Ville et de raccrocher les jeunes dans les structures de droit commun.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Encourager les pratiques artistiques

- Cours d'arts plastiques avec un nouveau cours en direction des parents et enfants et un nouveau cours pour ados 70 élèves
- Nouveauté en 2021 Cours de Théâtre 20 élèves
- Cours de langues Italien et Anglais pour adultes nouveauté en 2021= ouverture aux lycéens – 80 inscrits

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Favoriser l'enseignement musical et la danse

Ecole de Musique : 9 instruments et une formation d'ensemble - 160 enfants

Ecole de danse : Une nouveauté : le pack santé/bien être intègre un cours de Pilates (classique, éveil-découverte, hip hop, modern jazz et santé/bien être) – 170 inscrits

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

Deux évènements majeurs sur la ville

Le Défilé des Cultures et le Son et Lumières



Maintien en 2021 du **Défilé des cultures** au Domaine Formigé en partenariat avec LVMH sur le thème de **l'archerie** pour un budget de 30000 euros. 15 pays représentés, 135 participants (35 créateurs et 99 mannequins). Pour 2022, le 14 mai, le thème sera « **Autour du monde végétal** »

Le Son et lumières a poursuivi le travail de répétitions en 2021 et a mis en place un recueil de témoignages sur l'atelier couture avec Faten Khalaoui

Le Thème de 2022 : Une nouvelle création

La Belle et la Bête

(Budget création 280 000€)

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport



➤ La politique culturelle



Les Ateliers Medisis, un partenariat et une opportunité pour la ville et son territoire

Le développement culturel, un levier de cohésion sociale et territoriale

Participation des services municipaux, des écoles et des Montfermeillois aux actions proposées par les Ateliers Medisis.

Les Montfermeillois s'approprient la programmation Medisis à travers une participation telles que par exemple :

- Fresque au Domaine Formigé
- Partenariat avec l'espace J Artiste Aurore VALADE
- Faciliter et contribuer à l'organisation des Nuits blanches
- Partenariat avec le centre de musique et danse de Paris

Les Ateliers Médicis proposent **l'incubateur** : c'est un dispositif d'accompagnement de futurs professionnels et entrepreneurs culturels dans la formalisation, la structuration et la réalisation de leur projet. Qu'ils souhaitent mettre en place un projet innovant, développer une pratique culturelle ou journalistique, les participants sont soutenus tout au long du processus de conception et de concrétisation, afin de se professionnaliser. Aucune formation particulière n'est requise et l'accompagnement sur l'année est gratuit.

Pour 2022, déjà deux Montfermeillois inscrits.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

1. Permettre à tous les Montfermeillois de développer leurs talents à travers l'éducation, la culture et le sport

➤ La politique culturelle

La ludothèque et la Médiathèque

Développement de la lecture publique et du jeu

Ludothèque : Formation escape Game pour 12 agents des services (8 640€)

Médiathèque : Lecture publique, Poursuite des actions avec les établissements scolaires, portage de livres et lectures auprès des séniors...

Environ 2300 inscriptions annuelles

2. Une ville belle, propre et sûre



III. Grandes orientations

2. Une ville belle, propre et sûre

▷ Aménager et développer la ville de demain

L'attractivité de la ville va grandissant avec près de 16 chantiers d'habitations qui seront accessibles dans les deux ans à venir. Le projet de ville porte l'ambition de structurer deux micro-centralités au sein de 2 tissus résidentiels afin de mieux faire émerger une vie de quartier. Ainsi, en complémentarité du centre-ville, les cœurs de quartiers de Franceville et des Coudreaux seront renforcés.

LOGEMENTS D'HABITATION

MONTFERMEIL

POURSUIT SA MUE



Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

Un nouveau plan de circulation, un nouveau plan de stationnement, un nouveau parking ainsi qu'une nouvelle signalétique sont donc à l'étude.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Une ville belle, propre et sûre

▷ Améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants

Depuis fin novembre 2021, des groupes de travail sont mis en place sur les thèmes suivants :

- **Le projet de propreté urbaine** a pour objectif de renforcer la collecte des déchets de rue, le nettoyage de l'espace public et son amélioration par un mobilier urbain de qualité et une mise en valeur des vitrines commerciales ;
- **Les encombrants** avec l'objectif de nouvelles modalités de collecte ;
- **La lutte contre les incivilités** autour de la **sécurité** et la **tranquillité publique** par une meilleure gestion de l'éclairage public, le développement de la vidéo-verbalisation...

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Une ville belle, propre et sûre

▷ Améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants

- **Poursuite de l'animation de trois conseils de quartiers** : Coudreaux, Franceville et Bosquets centre-ville, avec par la suite des groupes de travail thématiques
- **Actions de « convivialité »** qui visent à permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et ainsi valoriser leur lieu de vie et développer du lien social et de la cohésion sociale sur le quartier prioritaire : Fête des voisins, fête inter-quartier etc.
- **Semaine de l'environnement** qui vise à mettre en place des actions sur une semaine avec l'ensemble des partenaires du territoire autour du bien vivre ensemble et du cadre vie avec notamment la visite d'une ressourcerie par petits groupes et la mise en place d'une ressourcerie éphémère pour permettre aux habitants de se réapproprier les objets et ainsi éviter les balcons encombrés et dépôts sauvages. La semaine de l'environnement fera partie intégrante du projet « Une Ville Propre Belle et Sûre »
- **Chantiers Éducatifs** qui répondent aux besoins de formation, de découverte du monde du travail, d'inscription dans les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi pour des jeunes (18-25 ans), de sensibilisation au cadre de vie, de tisser du lien avec des enfants, tout en réalisant une action d'utilité locale.

3. Une ville mobilisée contre les violences



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

3. Une ville mobilisée contre les violences

Poursuite de la programmation engagée il y a deux ans pour lutter contre les violences intrafamiliales et pour 2022 :

« et si on parlait de ma place ? »

8 mars 2022 : Publication et diffusion du magazine « VIOLENCE » dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville. La journée du 8 mars sera accompagnée d'une action PRE sur l'estime de soi avec une psychologue, d'une action GHI sur la prise de conscience des situations de violences en travaillant avec la méthode des « constellations familiales », d'une exposition portée par Seine-Saint-Denis Habitat sur l'avenue Paul Cézanne valorisant des femmes importantes du territoire, d'une action d'immersion dans l'intimité d'une victime de violence et d'une bibliothèque humaine avec 6 spots sur la Ville.

Développement d'une campagne autour du ruban blanc à l'échelle territoriale

Juin 2022 : soirée de clôture de la programmation au domaine de Formigé, avec un cinéma plein air et la restitution des projets menés dans le cadre de la programmation annuelle

Déploiement du dispositif d'accueil d'urgence des victimes de violences intrafamiliales et des témoins lanceurs d'alerte dans les 7 pharmacies de Montfermeil à l'aide de 3 outils : une charte harmonisant les procédures d'accompagnement et d'orientation, une fiche de liaison pour évaluer le dispositif et enclencher un suivi des victimes et des témoins, à l'aide notamment d'une adresse mail générique.

4. Une ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▷ La transition énergétique

Les objectifs sont de réduire la fracture énergétique, mettre fin aux passoires énergétiques et phoniques (amélioration du confort de vie) ainsi que réduire les gaz à émissions de serre (GES). La ville est lauréate en 2021 des trophées Stop Exclusion Énergétique sur le dispositif territorial.



Ces actions se réalisent en concomitance et synergie avec la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil :

- Actions de sensibilisation, d'information et de communication auprès de habitants ;
- Permanences MVE (Maîtriser Votre Énergie);
- Accompagnement à l'usage lors des visites d'économie énergie.



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

4. Ville durable à travers la transitions énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▷ La transition énergétique

En 2021, 60 ménages ont pu être visités en 2021 et il ressort de l'expérience des années précédentes que les économies constatées pour les ménages sur un an sont de l'ordre selon les cas de 170 à 300 €/ an.

Pour 2022, avec l'essor du Parcours de Rénovation Énergétique Performant du Pavillonnaire, les objectifs de ménages visités sont sur une base de 70 ménages par an pour deux visites, et la prévision d'une troisième visite pour une trentaine de ménage.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▷ La transition environnementale

Les actions menées visent à irriguer le territoire communal d'une politique volontaire de restitution et valorisation de la place de la nature en ville, avec un prisme particulier sur la nature comestible et nourricière.



La poursuite des cours de permaculture est prévue sur 2022 à la Maison de la Nature, qui permet aussi de promouvoir des ateliers liés au respect et à la protection de la biodiversité en plus du fonctionnement de la miellerie. De nombreux travaux seront effectués dans le parc.

III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▷ La transition environnementale

Pour 2022, Avenue Daniel Perdrigé, Ouverture d'un nouveau site de jardins partagés – 2350 m² de terrains aménagés avec des bacs pour les personnes à mobilité réduite, une partie en permaculture et une partie en traditionnel sans usage de produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimique



III. Grandes orientations

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

▷ La transition environnementale

Pour 2022, le projet de ferme urbaine, à proximité immédiate du parc Jean Pierre Jousseaume, permettra l'installation d'un agriculteur.



Le moulin doit faire l'objet de travaux pour permettre la production de farine.



III. Grandes orientations

4. Ville durable à travers la transition énergétique, la transition environnementale et la transition éco-circulaire et solidaire

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

▶ La transition éco-circulaire et solidaire

Le tri sélectif (bouchons, piles, vêtements, stylos...) a été mis en place dans les services municipaux mais, aussi pour les piles, bouchons et les stylos dans les écoles afin que leur recyclage et leur valorisation se fasse dans des filières adaptées situées en France. Cette démarche va se développer et être renforcée en 2022 avec en accompagnement notamment la mise en place d'ateliers de sensibilisation, de formation et de communication (...). Cet engagement se traduit par les marchés publics avec les lots réservés aux personnes en situation d'handicap ou le mentions visant à contraindre le « sourcing » des fournisseurs.



5. Un programme d'investissement soutenu



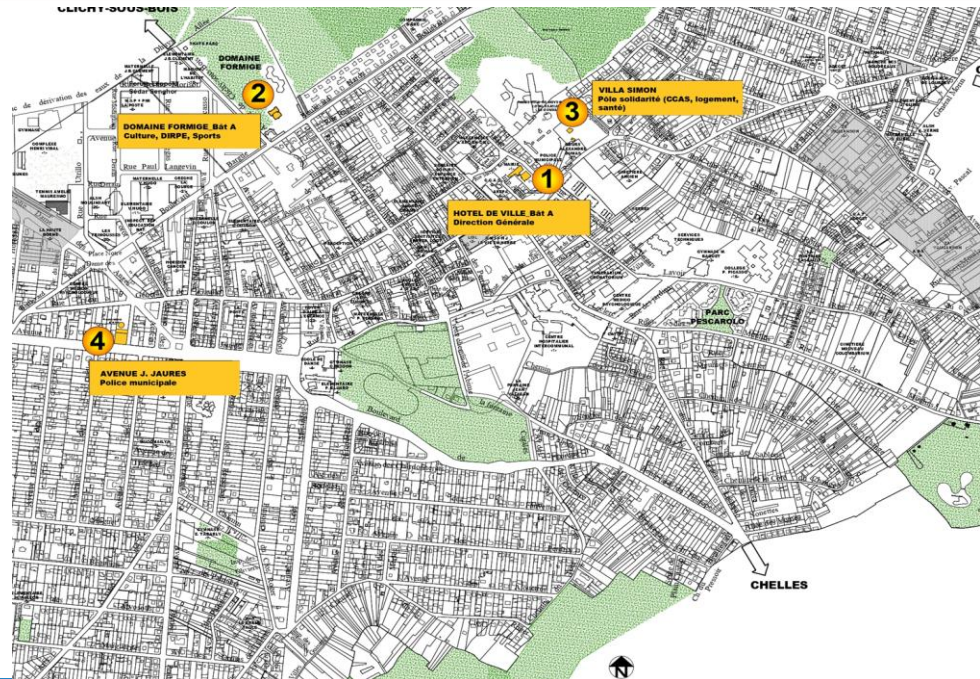
III. Grandes orientations

5. Un programme d'investissement soutenu

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

La réimplantation des services municipaux pour un meilleur accueil des usagers

La municipalité est soucieuse d'apporter une grande attention au personnel municipal dont l'engagement est certain. Ces travaux ont pour objectif d'apporter un meilleur service public aux Montfermeillois en créant plusieurs pôles d'accueils seyants et agréables



III. Grandes orientations

5. Un programme d'investissement soutenu

1. La réimplantation des services municipaux pour un meilleur accueil des usagers

1. Réaménagement de l'Hôtel de ville pour accueillir la direction générale des services. – 400 000€
2. Création d'un pôle solidarité regroupant: le CCAS , les services logement et santé, dans l'ancienne propriété Simon. A cette annexe municipale sera adossée un parc ouvert au public. – 1M€
3. Regroupement des services Culture, Sports et Education au domaine Formigé. Réhabilitation des bâtiments : reprise de la toiture du bâtiment principal et de ses annexes pour permettre l'implantation des services.- 200 000€
4. Relocalisation de la police municipale - 1.9 M€(études en 2022)



Quatre opérations intégreront les AP/CP. 850 K€ seront alloués à ces projets dès le budget primitif.

III. Grandes orientations

5. Un programme d'investissement soutenu

2. Un programme d'investissement soutenu autour des équipements scolaires

2.5 M€ seront alloués au BP 2022 (non compris reports de l'exercice 2021) pour rénover les équipements scolaires. L'année 2022 portera budgétairement les projets suivants :

1. Les travaux pour la création de l'école maternelle Jules Ferry (voir photo ci-contre)
2. Les études préalables pour les travaux d'extension de l'école maternelle Paul Eluard
3. Les travaux de réfection des toitures du groupe scolaire Ferry-Wallon
4. Les travaux de la salle des fêtes venant accueillir provisoirement les rationnaires dans le cadre de la rénovation du réfectoire Myosotis



Projection des travaux de l'école maternelle Jules Ferry

III. Grandes orientations

5. Un programme d'investissement soutenu

3. Un programme autour du numérique

➤ Le projet école numérique

Il s'agit d'un axe fort du mandat. Le projet école numérique vise à obtenir un socle numérique de base dans les écoles élémentaires afin de réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Le projet est engagé financièrement sur les crédits de l'exercice 2021 et se poursuivra en 2022 (coût estimé du projet de 590 k€ TTC). Ainsi, toutes les classes de cycle 3 seront équipées à terme d'un écran numérique interactif. Par ailleurs, les enfants des écoles primaires pourront étudier en classe sur des tablettes connectées (reliées à des chariots mobiles) pour des séquences de travail plus interactives.

➤ L'implantation d'un tiers lieu numérique

Le tiers lieu numérique sera implanté de manière définitive dans les locaux de l'ex site Alexandre Dumas. De manière intermédiaire et avant livraison de l'équipement définitif attendu pour 2024 (coût estimatif du projet 1M€), la préfiguration de ce service aura lieu rue Henri Barbusse dans les anciens locaux du service festivités. Pour rappel, le tiers lieu numérique vise à proposer des animations pour s'approprier les usages numériques du quotidien.



III. Grandes orientations

5. Un programme d'investissement soutenu

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

4. Les investissements portés pour la voirie communale

Avec près de 59 km de voie communale, la ville poursuit ses investissements pour maintenir l'état de la voirie et adapter les schémas de circulation aux évolutions futures. Les budgets consacrés à cette politique publique s'articuleront autour des projets suivants (4.8M€ prévus en 2022) :

Projet	Description du projet
Sente du Pin	Réaménagement de la voirie pour permettre l'accès aux nouveaux logements
Mise aux normes des quais bus	Dans le cadre du redéploiement du réseau de bus selon l'obligation PMR
Rue Vauquelin	Réaménagement des trottoirs et replantation d'arbres
Rue des Moulins	Réfection du tapis de roulement après intervention des concessionnaire assainissement et eau
Rue du Général Leclerc	Réfection du tapis de roulement entre l'avenue du 8 mai et la rue des Jardins
Rue Curie	Travaux en cours
Rue Daniel Perdrigé	Etude relative au réaménagement de la voie en intégrant l'effacement des réseaux et la gestion des eaux pluviales
Voie nouvelle entre la rue du Lavoir et les services techniques	Création d'une voie de desserte des services techniques

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Cette partie dédiée aux ressources humaines se structure de la manière suivante :

- Un point sur la structure des effectifs et des dépenses de personnel ;
- Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail ;
- La modernisation du service public communal et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

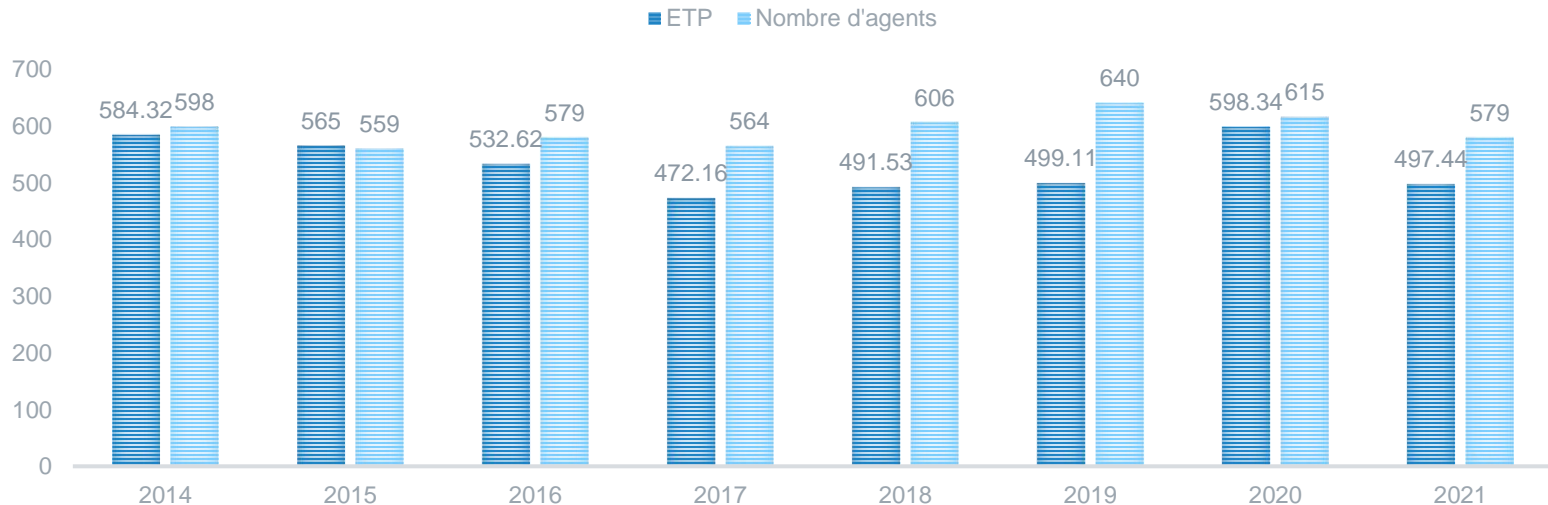
1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel



IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

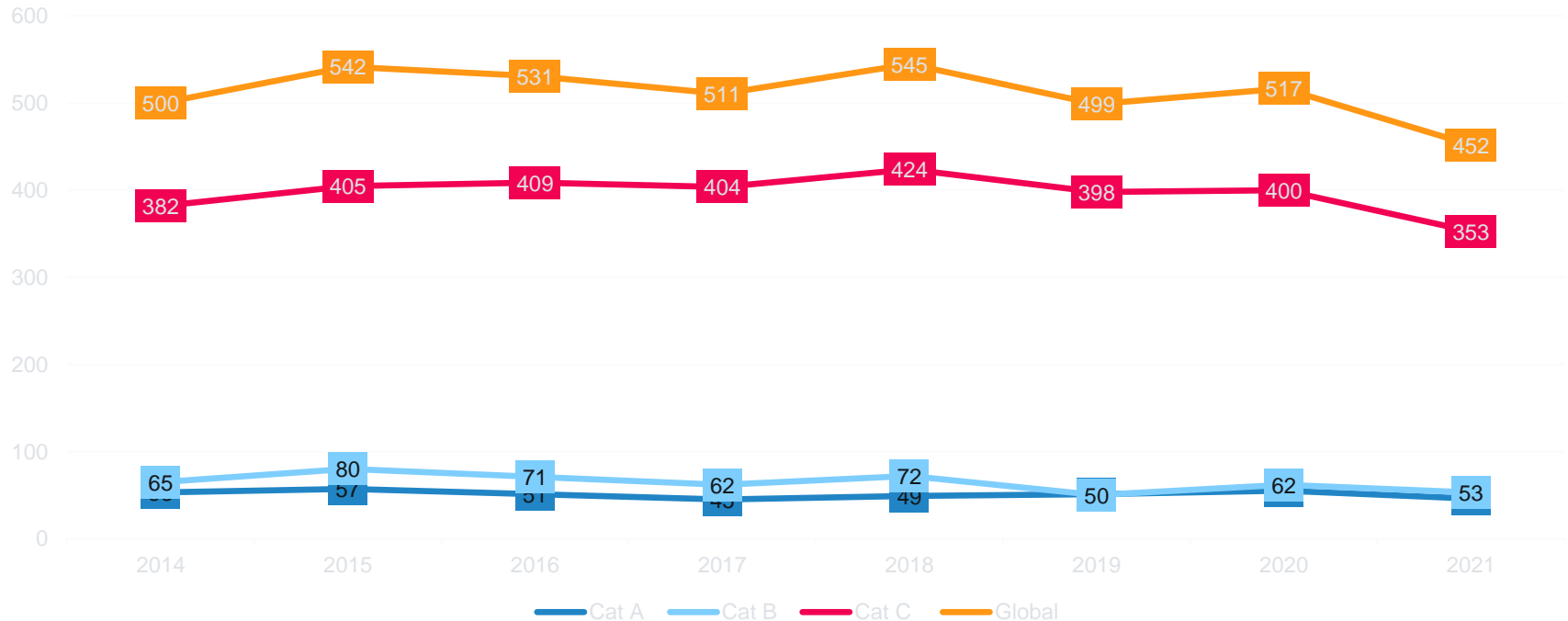
NOMBRE D'ETP ET NOMBRE D'AGENTS AU 31/12 DE CHAQUE ANNÉE



IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

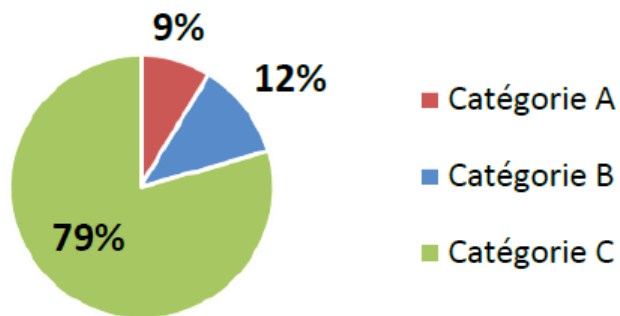
Evolution des effectifs par catégorie hiérarchique



IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Répartition des agents par catégorie



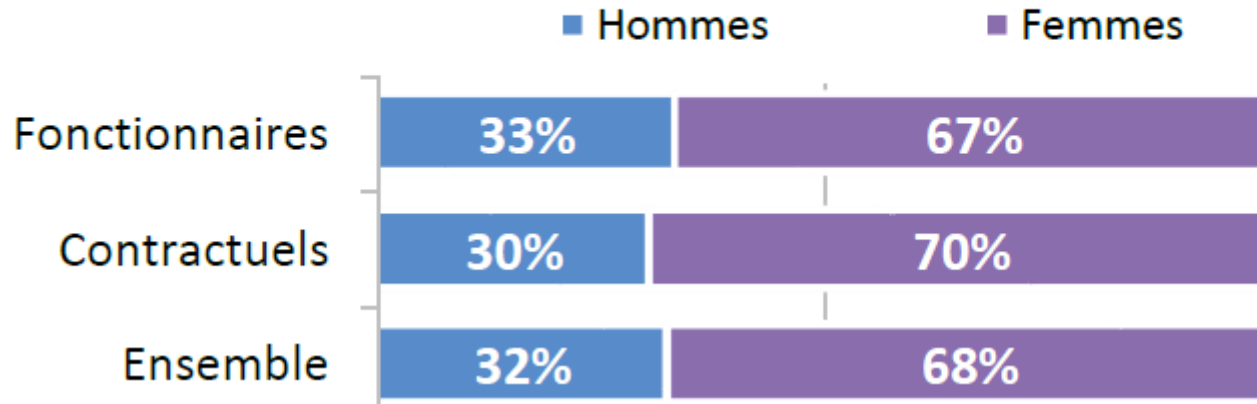
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%	16%	21%
Technique	41%	46%	42%
Culturelle	3%	1%	3%
Sportive	0%	3%	1%
Médico-sociale	16%	11%	14%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	12%	23%	15%
Total	100%	100%	100%

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

➔ Répartition par genre et par statut



IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents

Fonctionnaires	46,88
Contractuels permanents	37,33
Ensemble des permanents	43,81

de 50 ans et +

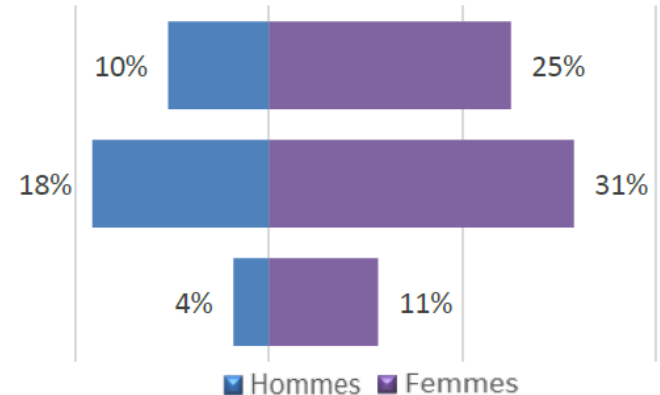
de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Âge moyen* des agents non permanent

Contractuels non permanents	32,89
-----------------------------	-------

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

Évolution professionnelle

➔ 25 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

dont 68% des nominations concernent des femmes

➔ 6 lauréats d'un concours nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

➔ 139 avancements d'échelon et
22 avancements de grade

2020

2021

16 bénéficiaires d'une promotion interne dont 60% de femmes

2 Lauréats de concours
1 Lauréat à l'examen professionnel

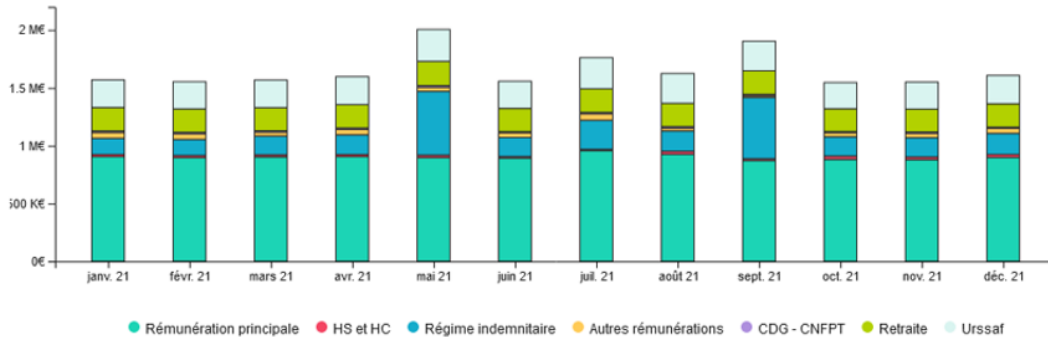
129 avancements d'échelon et 16 avancements de grade

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

1. La structure des effectifs et des dépenses de personnel

➤ Éléments sur la rémunération

Représentation graphique des éléments de rémunération sur 2021



Source ADELYS

La rémunération principale (traitement indiciaire et bonifications indiciaires) représente plus de 76% des composantes de la paie. Le régime indemnitaire constitue 20% de la rémunération en moyenne. Les heures supplémentaires et complémentaires sont contenues à 2% des montants moyens versés annuellement. Pour rappel, les payes de mai et septembre sont impactées des deux fractions du 13^{ème} mois. Les avantages en nature concernent 20 agents qui bénéficient d'un avantage logement pour un coût évalué à 52 300 €.

Type de Rém.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne	Total
1 Rémunération principale hors charges	905 068.00 €	897 750.00 €	902 589.00 €	906 535.00 €	897 700.00 €	892 565.00 €	958 332.00 €	925 523.00 €	872 034.00 €	881 392.00 €	879 898.00 €	899 643.00 €	901 586.00 €	10 819 029.00 €
2 HS et HC	18 541.00 €	18 287.00 €	18 153.00 €	16 519.00 €	20 922.00 €	14 385.00 €	9 982.00 €	25 650.00 €	15 990.00 €	29 151.00 €	22 466.00 €	24 710.00 €	19 563.00 €	234 756.00 €
3 Régime indemnitaire	141 092.00 €	138 706.00 €	163 257.00 €	171 618.00 €	550 968.00 €	163 972.00 €	252 345.00 €	176 193.00 €	529 838.00 €	166 532.00 €	166 319.00 €	182 153.00 €	233 583.00 €	2 802 995.00 €

2. La durée effective de travail

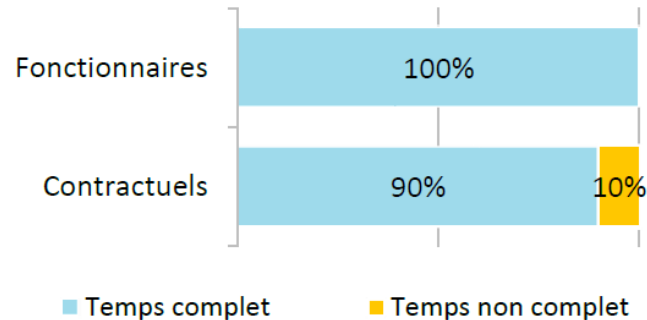


IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

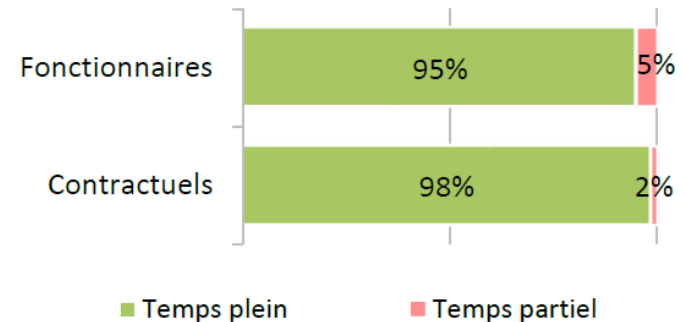
2. La durée effective de travail

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La ville de Montfermeil respecte le temps travail annuel de 1607h conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15/12/21.

3. L'évolution de la masse salariale

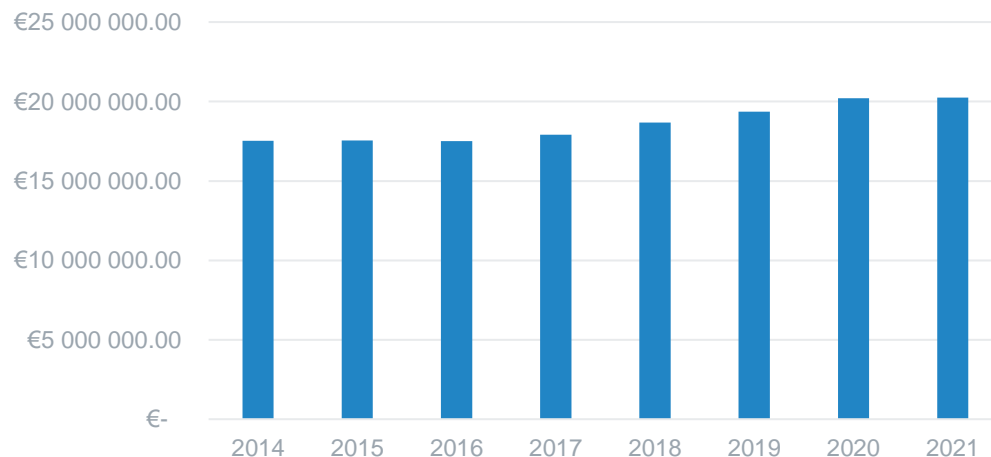


IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

3. L'évolution de la masse salariale

Evolution du chapitre 012- charges de personnel



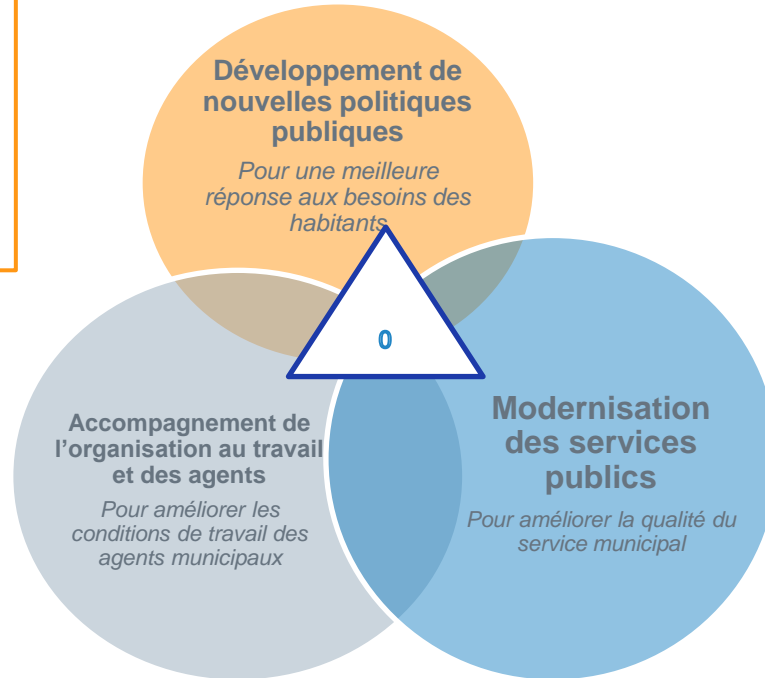
	2015 vs 2014	2016 vs 2015	2017 vs 2016	2018 vs 2017	2019 vs 2018	2020 vs 2019	2021 vs 2020
% d'évolution d'une année sur l'autre	0.12%	-0.26%	2.25%	4.35%	3.58%	4.39%	0.19%

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

3. L'évolution de la masse salariale

- Politiques éducatives locales, projets santé-sport
- Politique de prévention de la délinquance, de la radicalisation, des violences intrafamiliales
- Politique de développement durable (agriculture urbaine, économie circulaire...)
- Police Municipale avec la création d'une brigade de soirée

- Rénovation d'équipements
- Ouverture de la crèche Vie en Herbe
- Projets de service (refonte des organigrammes, développement et recrutements de profils qualifiés)



2022 : Une masse salariale stabilisée

IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

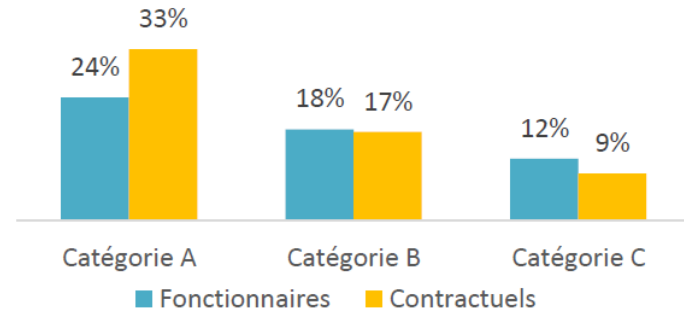
3. L'évolution de la masse salariale

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	14,12%
Contractuels sur emplois permanents	13,64%
Ensemble	14,00%


Le RIFSEEP a été mis en place en 2021

➔ Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ 11236,56 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 36,67 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

4. La modernisation du service public communal et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines



IV. Enjeux liés au pilotage des ressources humaines

4. La modernisation du service public communal et les orientations stratégiques en matière de ressources humaines

- Maintenir une stabilité de la masse salariale à budget constant par rapport à 2021
- Maîtriser la masse salariale tout en injectant un nouveau régime indemnitaire
- Moderniser le service public communal en améliorant les conditions de travail et en mutualisant de nouveaux espaces de travail (Formigé, Hôtel de Ville, Maison Simon, Police Municipale)

V. Stratégie financière

1. Objectifs financiers de la Collectivité



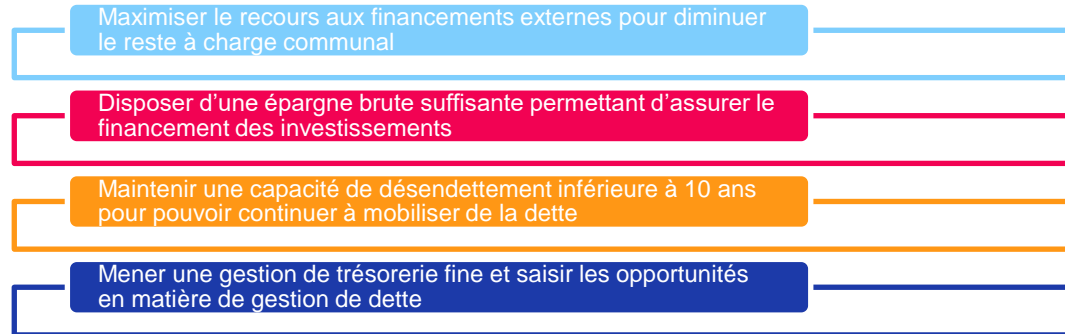
V. Stratégie financière

1. Objectifs de la collectivité

➤ Disposer d'une situation financière pérenne et soutenable

A l'aune des éclairages présentés précédemment, l'objectif de préservation de la santé financière de la Ville garde tout son sens.

La stratégie financière de la ville se fonde sur 4 piliers :



V. Stratégie financière

1. Objectifs de la collectivité

- Poursuivre un plan d'équipement ambitieux

Avec près de **92 M€ consacrés aux dépenses d'équipement (section d'investissement) entre 2014 et 2019** la ville de Montfermeil entend continuer d'assurer les investissements nécessaires à la qualité de vie des habitants. En témoigne la moyenne des dépenses d'investissement entre 2014/2020 qui se situait à 651 €/habitant lorsque sur la moyenne du territoire elle est de 442 €/habitant alors même que les moyens financiers ne sont pas les mêmes.

Désireuse de formaliser cette ambition, la ville souhaite disposer d'un plan pluriannuel des investissements partagé à l'horizon du mandat. Il sera donc proposé au conseil municipal de délibérer sur des programmes d'investissement qui engloberont des opérations au cours de l'année 2022. Ce plan pluriannuel sera retraduit en Autorisations de Programmes (A.P.) et Crédits de Paiements (C.P.) mécanique offerte aux collectivités pour assurer le financement des investissements et la transparence aux élus sur la conduite et l'exécution de ces derniers. Les opérations majeures et significatives seront donc intégrées à ce dispositif.

Une partie de ces opérations sont présentées dans volet 5 de ce document.

Accusé de réception en préfecture 093-219300472-2022-119-PR-2022-01_001-DE Date de télétransmission : 01/02/2022 Date de réception : 01/02/2022	
Clichy-sous-Bois	354
Coubron	203
Gagny	301
Gournay-sur-Marne	270
Le Raincy	315
Les Pavillons-sous-Bois	300
Livry-Gargan	282
Montfermeil	651
Neuilly-Plaisance	179
Neuilly-sur-Marne	761
Noisy-le-Grand	684
Rosny-sous-Bois	422
Vaujours	380
Villemomble	342
Total moyenne EPT 9	442

V. Stratégie financière

1. Objectifs de la collectivité

➤ La mécanique des AP/CP

Définition

Sigle	Libellé	Définition	Exemple
AP	Autorisation de programme	Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.	Programme de construction d'une école de 10M€
CP	Crédits de paiement	Chaque programme se décline en enveloppes successives les CP. Il s'agit de la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur chaque année.	La construction de l'école comprend des phases successives de travaux : 1ère année les fondations, la structure et la toiture, 2nd année : l'électricité, la plomberie..., 3ème année : l'aménagement intérieur.

Projets
homogènes

Opération 1

Opération
2...

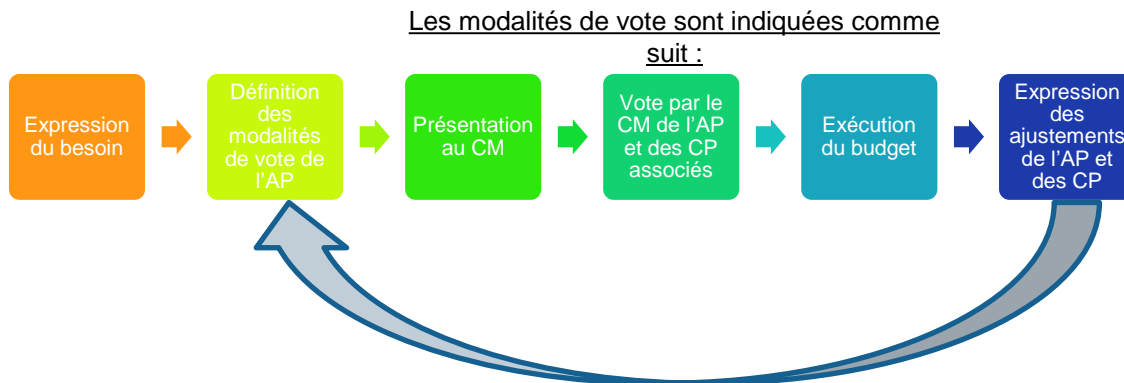
Projet
particulier

Une autorisation de programme peut regrouper des projets homogènes ou être consacrée à un projet particulier.

V. Stratégie financière

1. Objectifs de la collectivité

➤ La mécanique des AP/CP



A minima une fois par an, revue des ajustements à opérer en CP / AP

Pour rappel, une autorisation de programme comprend donc des opérations importantes qui présentent une réalisation sur plusieurs exercices. Ainsi les travaux réalisés dans l'année (menus travaux) n'intègrent pas ce dispositif. La mise en place de ce processus suppose donc l'approbation du conseil municipal via une délibération spécifique (la ville vise la délibération du budget supplémentaire).

2. Orientations budgétaires pour 2022



V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2022

A-Recettes de fonctionnement

▷ Fiscalité directe locale

La fiscalité devrait évoluer sous l'impulsion des bases d'imposition des locaux d'habitation qui est fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre N-2 à novembre N-1 (l'article 1518 bis du code général des impôts). Cette revalorisation est estimée à 3.4% ce qui devrait contribuer à augmenter les recettes de l'ordre de 360 k€. La progression physique des bases d'imposition liée à l'accroissement net du nombre de locaux n'a pas été incluse à ce stade. Les rôles supplémentaires et complémentaires ne sont pas inclus également car non prévisibles.

Le taux de taxe sur le foncier bâti communal reste maintenu à 19.22 % hors taux départemental transféré aux communes suite à la réforme sur la taxe d'habitation. Après un effort particulièrement important en matière d'investissement sur le mandat précédent, la relance d'un nouveau plan d'investissement pour la ville aura des impacts budgétaires qu'il conviendra d'éclairer au regard de l'évolution de la fiscalité locale. Nous ne sollicitons pas à ce stade pas ce levier. La ville compte au préalable revoir les modalités d'exécution de la dépense pour poursuivre ses ambitions.

▷ Concours de l'Etat

Les communes prévoient la reconduction à l'identique des dotations de l'Etat pour le budget 2022.

Par mesure de prudence, la dotation politique de la ville qui sera notifiée en 2022 ne fait pas l'objet d'une inscription budgétaire.

▷ Autres recettes

Les autres recettes telles que la CAF sont prévues en stabilité. Les recettes liées à l'exploitation des services (sorties...) resteront en déclin par rapport au compte administratif 2019 du fait du contexte pandémique. A noter que les provisions antérieurement constituées sont reprises à concurrence de 5.7 M€ mais font l'objet de nouvelles provisions conformément aux référentiels en vigueur.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2022

B-Dépenses de fonctionnement

▷ Dépenses de personnel

La prévision en matière de dépenses de personnel restera alignée sur celle du budget 2021 à savoir 21.3M€, l'atterrissage en matière de masse salariale pour l'exercice 2021 se situant à 20.4 M€. Cette prévision tiendra compte de l'effet sur une année complète des actions visant à soutenir les plus faibles rémunérations sollicitée par le ministère de la Transformation et de la fonction publique (comme par exemple pour la prime inflation et la bonification exceptionnelles des catégories C ...) et de la progression spontanée de la masse salariale (effet Glissement Vieillesse et Technicité). Par ailleurs, certaines structures viendront à ouvrir ce qui fera évoluer les effectifs (extension de la halte jeux de la Vie en Herbe, ouverture d'un tiers lieu numérique qui fait l'objet de subventions par ailleurs...).

▷ Subventions

L'estimation du montant de la C.L.E.C.T. pour 2022 est de 3.2 M€ et intègre la revalorisation des bases fiscales qui s'applique au montant de F.C.C.T. Les dépenses consacrées au C.C.A.S. resteront stables. La contribution à la B. S. P. P. est prévue en évolution au regard de l'évolution constatée entre 2020 et 2019.

▷ Autres dépenses de fonctionnement

La prévision budgétaire des charges à caractère général (chapitre 011- attendu à 10.8 M€) sera en très légère baisse versus vote 2021 du fait de la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour ne pas grever l'autofinancement Au regard de l'inflation attendue, cette donnée traduit dans les faits une limitation des dépenses. Des provisions pour risques seront constituées en 2022 (415K€) pour tenir compte des contentieux en cours et des créances dites douteuses. Ces écritures seront adossées à une délibération spécifique sur le sujet.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2022

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

En synthèse, les opérations qui s'inscrivent dans une autorisation de programme sont les suivantes :

Programme bâtiments



Equipements scolaires

- Rénovation de l'école Joliot Curie
- Rénovation de l'école maternelle Paul Eluard
- Rénovation du réfectoire Myosotis
- Rénovation de l'école Ferry



Réimplantation des services municipaux

- Rénovation des bâtiments du site Formigé
- Réhabilitation de la maison Simon
- Restructuration de l'hôtel de ville



Autres bâtiments

- Création d'un tiers lieu numérique
- Création d'une salle de musculation au complexe sportif Henri Vidal

Programme voirie



Voirie

- Rénovation de la rue Daniel Perdrigé

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2022

C-Orientations envisagées en matière de programmation pluri annuelle des investissements

Ces opérations conduisent à une planification prévisionnelle des dépenses de la manière suivante :

Intitulé du programme	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	Montant des Crédits de paiement (CP)			
		2022	2023	2024	2025
Programme Bâtiments	18 695 958.00 €	8 055 146.00 €	6 945 812.00 €	2 315 000.00 €	1 380 000.00 €
Programme voirie	3 483 000.00 €	263 000 €	1 610 000.00 €	1 610 000.00 €	

D'autres opérations pluriannuelles pourront intégrer ce dispositif selon l'avancée des réflexions sur les chantiers à mener et les opportunités de financement.

Les **recettes d'investissement** prévues au budget primitif concernent essentiellement le FCTVA (2.1M€) et la taxe d'aménagement (240K€). Les subventions d'investissement relatives à des opérations d'équipement lancées seront reportées au titre de la clôture annuelle des comptes de l'exercice 2021 et ne font donc pas l'objet d'une inscription au budget primitif.

V. Stratégie financière

2. Orientations budgétaires pour 2022

D-Equilibre du budget primitif

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

Ebauche d'équilibre du DOB 2022					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	BP 21	DOB 22	Recettes	BP 21	DOB 22
Charges à caractère général (011)	10 370 612.00 €	10 757 858.00 €	Impôts et taxes (73)	25 779 796.00 €	28 398 616.75 €
Charges de personnel (012)	21 305 907.00 €	21 305 907.00 €	Dotations subventions et participations (74)	14 731 838.00 €	12 295 177.00 €
Autres dépenses réelles (65-66-67-68)	6 145 250.00 €	6 729 391.02 €	Autres recettes réelles (70-75-77-78-013)	3 225 600.00 €	8 691 896.00 €
Mouvements d'ordre (042)	1 700 000.00 €	2 000 000.00 €	Mouvements d'ordre	15 000.00 €	330 000.00 €
Virement de section	4 230 465.00 €	8 922 533.73 €			
TOTAL	43 752 234.00 €	49 715 689.75 €	TOTAL	43 752 234.00 €	49 715 689.75 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses d'équipement (20-204-21-23)	18 083 615.00 €	14 687 993.00 €	Recettes	5 788 080.00 €	3 566 781.00 €
Remboursement de la dette	3 725 000.00 €	4 180 000.00 €	Emprunt d'équilibre	12 117 570.00 €	5 908 678.27 €
Autres dépenses (26-27-45)	2 022 500.00 €	1 200 000.00 €	Virement de section	4 230 465.00 €	8 922 533.73 €
Mouvements d'ordre (040)	705 000.00 €	330 000.00 €	Mouvements d'ordre (040-041)	2 400 000.00 €	2 000 000.00 €
TOTAL	24 536 115.00 €	20 397 993.00 €	TOTAL	24 536 115.00 €	20 397 993.00 €

Ratios DOB 2022

Epargne brute	10 592 533.73 €
Capacité de désendettement (exprimé en années)	3.72

Au regard des éléments de contexte évoqués ci-dessus, et compte tenu des hypothèses de travail présentées, l'équilibre du budget serait assuré par un virement de section de 8.9M€ en nette hausse par rapport à l'année précédente. L'emprunt d'équilibre serait de 5.9M€ ce qui permettrait à la ville de maintenir un niveau d'endettement maîtrisé et d'assurer le financement des nouveaux investissements sur le reste du mandat.

V. Annexe portant sur le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

3.1 Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune (Données issues du Rapport Social Unique 2020)

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Reprise des éléments présentés au conseil par la délibération n°2021_09_126 du 29 septembre 2021 adoptant le plan d'actions en matière d'égalité professionnelle dans la fonction publique

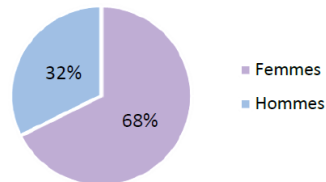
V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

L'article L2311-1-2 du CGCT dispose que dans les communes de plus de 20000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Au 31 décembre 2020, la collectivité employait 312 femmes et 149 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



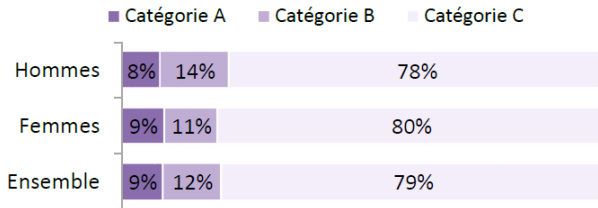
› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 119,0 fonctionnaires hommes
- 242,0 fonctionnaires femmes
- 55,1 contractuels hommes
- 110,2 contractuelles femmes

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

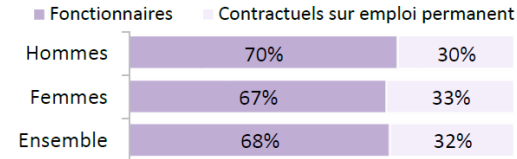
1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
	70%	62%	68%

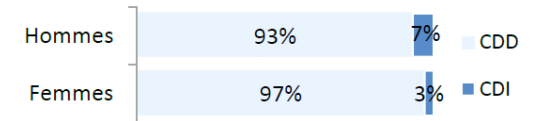
33 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 30 % des hommes



- ▶ 67 % des fonctionnaires sont des femmes et 33 % des hommes
- ▶ 70 % des contractuels permanents sont des femmes et 30 % des hommes

3 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 7 % des hommes

Au total, 6 agents en CDI sur 148 agents contractuels, soit 4 %



V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	85%	15%
Technique	52%	48%
Culturelle	75%	25%
Sportive	40%	60%
Médico-sociale	100%	
Police	21%	79%
Incendie	-	-
Animation	68%	32%

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	85%	15%
Technique	52%	48%
Culturelle	75%	25%
Sportive	40%	60%
Médico-sociale	100%	
Police	21%	79%
Incendie	-	-
Animation	68%	32%

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des éducateurs de jeunes enfants

Educateurs de jeunes enfants	100%
Agents sociaux	100%
Auxiliaires de puériculture	100%
Adjoints administratifs	96%
Adjoints territoriaux du patrimoine	88%



Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise

Agents de maîtrise	96%
Agents de police municipale	77%
Techniciens	63%
Educateurs des APS	60%
Ingénieurs	50%

**Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte*

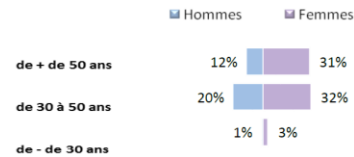
V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

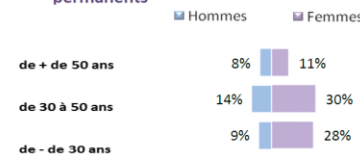
➔ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	47,69	36,53	44,01
Hommes	45,24	39,17	43,41

➔ Pyramide des âges des fonctionnaires



➔ Pyramide des âges des contractuels permanents

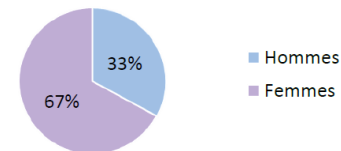


Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2020*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	66%
CAE/CUI	-
Emploi aidé	83%

* ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020

Répartition globale des emplois non permanents par genre



V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

— Évolution de carrière et titularisation

➔ 25 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

dont 68% des nominations concernent des femmes

➔ 6 lauréats d'un concours nommés

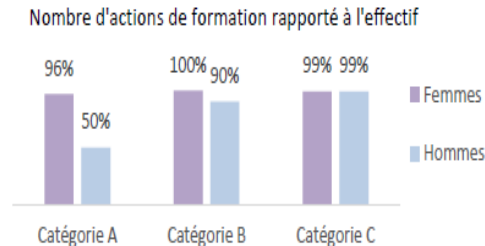
dont 50% des nominations concernent des femmes

▶ Pour rappel, 67% des fonctionnaires sont des femmes

— Formation

➔ 449 départs en formation concernant des agents permanents

➔ 1 départ en formation pour les agents non permanents



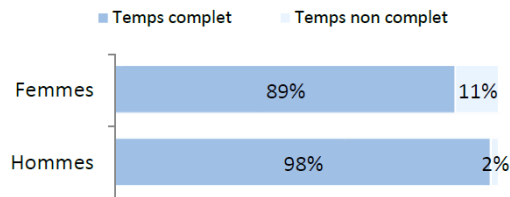
Ce départ en formation concernait une femme sur emploi non permanent

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

— Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

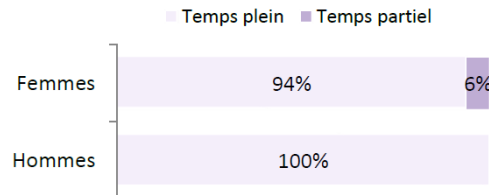
➔ Répartition des emplois à temps complet ou non complet



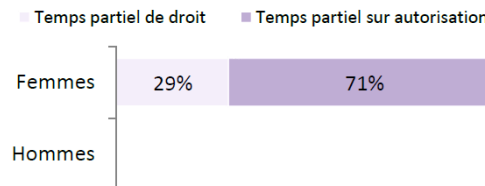
➔ La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

➔ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



➔ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Conditions de travail et congés

➔ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,38%	4,39%
	Ensemble : 4,38%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	6,44%	5,06%
	Ensemble : 6,00%	
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	8,08%	5,30%
	Ensemble : 7,18%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

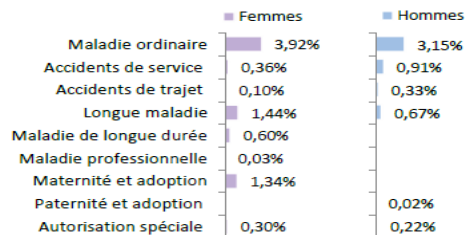
➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2020

- ▶ En moyenne, 23,5 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque femme présente dans la collectivité
- ▶ En moyenne, 18,5 jours d'absence pour tout motif médical* en 2020 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

**Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme



➔ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- ▶ 13 congés maternité ou adoption en 2020
- ▶ Un congé paternité ou adoption en 2020

➔ 43 accidents du travail déclarés en 2020

- ▶ 6 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2020
- ▶ 9 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2020
- ▶ Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 518 jours d'arrêt
- ▶ Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 674 jours d'arrêt

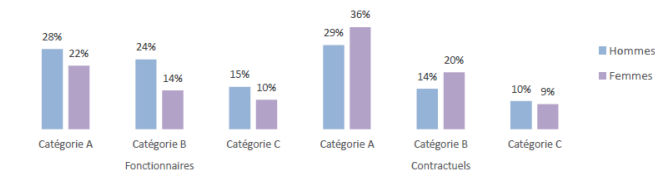
V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de rétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

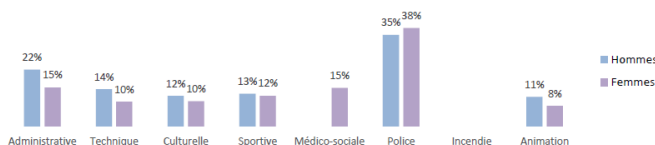
1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Rémunérations (agents permanents)

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



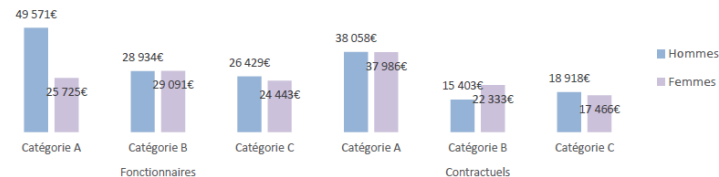
Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



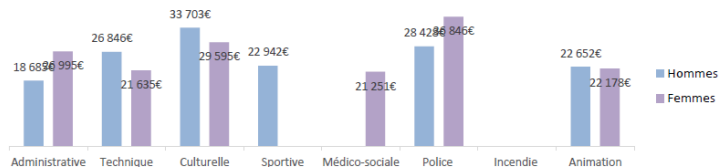
Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

Filière	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	27%	31%	22%	17%	12%	10%
Technique	31%	32%	25%	19%	12%	7%
Culturelle	18%	21%	6%	6%	6%	8%
Sportive			13%	12%		
México-sociale		18%				14%
Police			32%		36%	38%
Incendie						
Animation			19%	10%	8%	7%

Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filière	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	35 418 €	37 373 €	13 126 €	29 716 €	15 861 €	24 120 €
Technique	52 597 €	47 803 €	27 464 €	17 608 €	25 412 €	20 804 €
Culturelle	s	s	s	s	s	28 073 €
Sportive			22 942 €	s		
México-sociale		19 379 €				21 905 €
Police			s		26 577 €	36 846 €
Incendie						
Animation			29 012 €	30 259 €	20 532 €	20 446 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

— Acte de violence ou de harcèlement

- 7 pour 1000 signalements d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) émanent d'hommes du personnel sans arrêt de travail
- Pas de signalement au DRH pour harcèlement moral pour 1 000 agents
- Pas de signalement au DRH pour harcèlement sexuel pour 1 000 agents
- Pas de signalement au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

1. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la commune

Le Plan d'Action

- La répartition hommes/femmes par catégorie hiérarchique suggère **un égal accès aux postes à responsabilité entre hommes et femmes au sein de la collectivité** ;
- L'analyse des contrats de travail laisse supposer **des statuts plus précaires pour les femmes** (moins de titulaires, et moins de CDI chez les contractuels), **même s'il y a un effort notable de la collectivité en la matière** (en 2019 : 15 femmes titularisées contre 5 hommes) ;
- A niveau de responsabilité équivalent, des **écarts de rémunération entre les filières qui induisent des écarts de rémunération entre hommes et femmes** ;
- Les hommes sont davantage sujets aux accidents de travail donc les actions de prévention sont à renforcer.

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune



V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.1 Quelques chiffres sur la population de Montfermeil (Sources INSEE RP 2018 au 1/01/2021)

La population de Montfermeil est principalement féminine (51%).

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	13 261	100,0	13 940	100,0
0 à 14 ans	3 358	25,3	3 089	22,2
15 à 29 ans	2 572	19,4	2 734	19,6
30 à 44 ans	2 545	19,2	2 782	20,0
45 à 59 ans	2 608	19,7	2 645	19,0
60 à 74 ans	1 480	11,2	1 709	12,3
75 à 89 ans	640	4,8	859	6,2
90 ans ou plus	58	0,4	122	0,9
0 à 19 ans	4 319	32,6	4 090	29,3
20 à 64 ans	7 302	55,1	7 794	55,9
65 ans ou plus	1 639	12,4	2 056	14,7

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.1 Quelques chiffres sur la population de Montfermeil (Sources INSEE RP 2018 au 1/01/2021)

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2018

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	9 898	10 855	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	0	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	666	161	1,3	5,7	2,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	800	549	0,9	10,5	3,2
Professions intermédiaires	1 414	1 544	7,5	21,3	6,7
Employés	975	2 804	15,6	25,7	7,5
Ouvriers	2 305	391	7,1	18,7	7,1
Retraités	1 868	2 068	0,0	0,2	60,3
Autres personnes sans activité professionnelle	1 869	3 339	67,5	17,8	12,5

- Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2018

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	17 059	11 771	69,0	10 089	59,1
15 à 24 ans	3 743	1 347	36,0	968	25,9
25 à 54 ans	10 505	8 754	83,3	7 615	72,5
55 à 64 ans	2 811	1 669	59,4	1 506	53,6
Hommes	8 264	6 184	74,8	5 325	64,4
15 à 24 ans	1 822	674	37,0	487	26,7
25 à 54 ans	5 080	4 634	91,2	4 064	80,0
55 à 64 ans	1 361	876	64,3	773	56,8
Femmes	8 795	5 586	63,5	4 764	54,2
15 à 24 ans	1 921	673	35,1	481	25,1
25 à 54 ans	5 425	4 120	75,9	3 550	65,5
55 à 64 ans	1 450	793	54,7	732	50,5

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de rétrotransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.2 Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfants dans toute les actions proposées

Les actions indiquées ci-après illustrent la volonté municipale en matière de mixité, ces dernières sont détaillées dans les pages qui suivent :

ACTIONS	2020		2021	
	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
Sorties Culturelles	109	43	31	23
Cours de Français (portage EPT-DEFI)	60	10	80	10
Parenthèse famille	-	-	400	100
Actions convivialité	400	50	700	200
Chantiers Éducatifs	-	-		
Battle de danse Hip Hop	-	-	2	10
Programmation Violences Faites aux femmes	230 femmes – 30 hommes			

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de rétrotransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.2.1 Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfants dans toute les actions proposées

Sorties culturelles : L'objectif est de faire découvrir le patrimoine et la culture française aux familles issues du quartier prioritaire de Montfermeil et travailler sur l'inter-quartiers.

Cours de français : A travers l'apprentissage du français, il s'agit de donner les bases pour permettre aux stagiaires d'avoir une autonomie dans la vie quotidienne et d'impulser une ouverture d'esprit vers la société française. Les horaires sont adaptés plus particulièrement au rythme des mères de famille et de leurs obligations familiales.

Parenthèse famille : Proposer une semaine d'actions aux familles montfermeilloises afin de renforcer les liens entre les professionnels et les parents, d'offrir des temps de jeux parents-enfants, de valoriser les savoirs des professionnels du territoire mais aussi des espaces d'informations sur diverses thématiques.

Actions convivialité : Les actions de « convivialité » vise à permettre aux habitants de se rencontrer, de se connaître, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie et ainsi valoriser leur lieu de vie et développer du lien social et de la cohésion sociale sur le quartier prioritaire.

Chantiers éducatifs : Cette action répond aux besoins de formation, de découverte du monde du travail, d'inscription dans les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi pour des jeunes (18-25 ans), de sensibilisation au cadre de vie, de tisser du lien avec des enfants, tout en réalisant une action d'utilité locale.

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.2.1 Une des priorités de la politique de la ville est de privilégier la mixité homme, femme et enfants dans toute les actions proposées

Programmation autour des violences faites aux femmes :

- 8 mars 2021 : publication et diffusion d'un magazine inédit « VIOLENCE »
- Création d'un onglet avec 9 numéros d'urgence « SOS Violences intrafamiliales » dans l'application « Ville de Montfermeil » 26000 personnes touchées
- 11 temps d'intervention dans différentes structures locales avec 5 intervenants dans les domaines du Droit, de la Santé et de l'accompagnement social – 60 personnes
- 9 juillet 2021 : soirée de clôture de la programmation au domaine de Formigé, avec *150 personnes présentes*
- Début juillet : Déploiement du dispositif d'accueil d'urgence des victimes de violences intrafamiliales et des témoins lanceurs d'alerte dans les 7 pharmacies de Montfermeil

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de rétransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.2.2 Bilan des politiques publiques en matière éducative, culturelle et sportive

Service Archives et Documentation : Recherches d'administrés, de généalogistes, chercheurs, étudiants et personnel communal :

2020 : 35 % d'hommes et 65% de femmes

2021 : 45 % d'hommes et 55 % de femmes

Journées du Patrimoine : Participations des élus, collègues, prestataires, association –

2020 : 26 % d'hommes et 74 % de femmes

2021 : 25 % d'hommes et 75% de femmes

Développement urbain : 389 femmes et 488 hommes

Demande d'autorisation de droit des sols : 31 femmes et 130 hommes

Demande d'autorisation préalable de mise en location : 55 femmes et 179 hommes

V. Annexe portant sur le rapport égalité femmes/hommes

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de rétrotransmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022

2. Rapport en matière d'égalité femmes-hommes dans les projets menés par la commune

2.2.2 Bilan des politiques publiques en matière éducative, culturelle et sportive

Cours de permaculture 2020 / 31 femmes et 15 hommes - 2021 / 22 femmes et 6 hommes

Cours d'apiculture 2020 / 5 femmes et 4 hommes - Pas de cours sur 2021

Cours de FLE permaculture 2020 / 6 femmes et 1 homme - 2021 / 8 femmes et 1 homme

Permanences Info Energie 2020 / 24 femmes et 24 hommes - 2021 / 24 femmes et 17 hommes

Service des sports

Pratique sportive associative

	Nombre d'adhérents	Femmes	Hommes
2020	2697	1238	1649
2021	3388	1103	2285

	Nombre d'adhérents 2020/21	Femmes	Hommes
E.M.I. S	93	50	43
Baby Sport	13	6	7
Gymnastique SENIORS	35	29	6
Stages sportifs	45	17	28
Village olympique	250	95	155

Accusé de réception en préfecture
093-219300472-20220119-DEL2022_01_001-DE
Date de télérmission : 21/01/2022
Date de réception préfecture : 21/01/2022